

HISTORIQUE DES DIFFÉRENTS RATTACHEMENTS DES DÉPARTEMENTS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON À LA LÉGION

Extrait du Registre à barrettes des ordres de la légion (SHGN , 6 doc 111).

Résumé de l'historique de la 16^e légion

Période antérieure à 1790

Notion sur la maréchaussée

Les prévôts des maréchaux, créés vers l'an 1200 qui n'étaient chargés à l'origine que de réprimer les délits militaires, virent leurs pouvoirs étendus par François 1^{er} qui leur donna juridiction sur les " Vagabonds et autres gens tenant les champs, détroussant et meurtrissant les passants. " C'est depuis cette époque que la maréchaussée, qui, en 1790, reçut le nom de gendarmerie, est chargée de la police des routes et des campagnes. La mesure prise par François 1^{er} eut d'heureux effets et toutes les provinces demandèrent des maréchaussées.

Le nombre des prévôts devint considérable. Leurs circonscriptions étant mal limitées, ce qui causait de fréquents conflits, Louis XV en 1720, supprima les maréchaussées provinciales et créa (30) trente nouvelles compagnies, chacune d'elle commandée par un prévôt ayant sous ses ordres plusieurs lieutenants. Les archers qui les composaient étaient répartis en brigades à la tête desquelles étaient des exempts, brigadiers ou sous-brigadiers. Par une nouvelle organisation du 17 avril 1778, le nombre des compagnies fut porté à trente-trois (33). Il était créé des sous-lieutenants, les commandants de brigade prenaient les titres de maréchal des logis et de brigadier, les archers celui de cavalier. La constitution actuelle de l'arme est encore calquée sur celle de 1778.

Les départements qui forment la 16^e légion sont composés de pays qui appartenaient aux provinces de Languedoc, Hérault et Lozère, et de Guyenne, pays de Rouerque (Aveyron).

Maréchaussée de Languedoc

Elle fut constituée vers 1400. Pas de renseignements antérieurs au XVII^e siècle sur la composition de cette troupe. En vertu d'un règlement du 15 juillet 1605 ; il y eut un lieutenant par diocèse soit (22) vingt-deux ; en particulier à St Pons, Béziers, Lodève, Agde, Montpellier et Mende. Il y eut en outre trois (3) lieutenants généraux, un pour chacune des sénéchaussées, 1^o de Toulouse, 2^o de Carcassonne, 3^o de Beaucaire et Nîmes.

En 1639, la maréchaussée du Languedoc fut réorganisée. Il y eut quatre (4) prévôts en chef qui devenaient indépendants du prévôt général, 1^o à Toulouse (5 diocèses), 2^o à Carcassonne (3 diocèses), 3^o à Castres (3 diocèses), 4^o et à Nîmes (5 diocèses), en particulier Mende. Le territoire du prévôt général était réduit à 6 diocèses (Montpellier, Narbonne, St Pons, Béziers, Lodève et Agde).

La maréchaussée de Languedoc était insuffisante, notamment dans les montagnes du Gévaudan, du Vivarais et du Velay ou les guerres religieuses amenaient des désordres. En 1684, un lieutenant fut établi dans chacun de ces trois pays ; celui du Gévaudan avait un exempt, un greffier et 8 archets.

En 1696, la maréchaussée de Languedoc fut réorganisée ; dans chaque diocèse il y eut un prévôt particulier, un greffier et un exempt, avec un certain nombre d'archets ; en particulier, 8 archets pour celui de Montpellier, 6 pour chacun des diocèses de St Pons, Lodève, Béziers, Agde et Mende. Le prévôt général avait toujours sa troupe particulière qui, en 1698, n'était que de 13 archets. L'édit de 1720 donna une organisation commune à toutes les compagnies du royaume. La composition de celle de Languedoc fut de : 1 prévôt général à Montpellier, 4 lieutenants à Montpellier, le Puy, Carcassonne et Toulouse, 9 exempts, 8 brigadiers, 15 sous brigadiers, 128 archets et 1 trompette.

En 1759, il y avait un sous brigadier et 4 archets en plus.

En 1768, 42 résidences de brigades commandées par 17 exempts, 25 brigadiers, et 10 sous-brigadiers, au total 52 brigades.

Les brigades établies dans les pays qui ont formé les départements de l'Hérault et de la Lozère, étaient :

Vers 1750 : Montpellier, Lodève, Béziers, Pézenas, Mende.

Vers 1762 : Montpellier, Ganges, Lodève, Béziers, Pézenas, Mende.

En 1774 :

- Exempts à : Montpellier, Béziers, Pézenas, Lunel, Bouzigues, Mende.

- Brigadiers à : Ganges, Lodève, Langogne, Marvejols.

- Sous brigadiers à : Villefort, Florac.

L'ordonnance du 17 avril 1778, conserva les 4 lieutenances de la compagnie de Languedoc. On relève les résidences suivantes dans les pays qui ont formé l'Hérault et la Lozère :

Lieutenance de Montpellier

Sous-lieutenants : Montpellier, Béziers.

Maréchal des logis : Pézenas.

Brigadiers : Mèze, Ganges, Lodève, Gignac.

Lieutenance du Puy

Sous-lieutenants : Mende.

Brigadiers : Marvejols, Villefort, Florac, le Malzieu.

En 1782, il y eut de nouveau une brigade à Lunel (lieutenance de Montpellier).

En 1783, la brigade du Malzieu fut transférée à Craponne (actuellement dans la Haute-Loire).

Officiers dont les noms ont été retrouvés

Avant 1720

Prévôts généraux

François Pataud : avant 1551

Augier : 1612

Honoré de Gondin : 1643

Gabriel Bernolle : 1646-1658

Jérémie de Lavergne de Montenard : 1663

François de Mirman

Autres officiers (lieutenants)

Daniel Guiran, à Nîmes : 1610-1640

Jacques Rougas, à Béziers : 1658

Devic, à St Pons : 1674

Jousserand, à Montpellier : 1705

De 1720 à 1790

Prévôts généraux

De Coste (plusieurs du même nom) : 1735-1790

Lieutenance de Montpellier

Lieutenants

Trinquère : 1735-1770

Bronzet : 1771-1773

Brousset : 1774-1783 (sans doute le même)

Parisse : 1784-1787

De Viermet : 1788-1790

Sous-lieutenants à Montpellier

De Belchamp : 1779 à 1786

Reymond : 1787 à 1790

Sous-lieutenants à Béziers

Pélissier : 1779 à 1785

David : 1786 à 1790

Lieutenance du Puy

Lieutenants

Du Perreau (le père et le fils) : 1735

Manton : 1735

Deschabert : 1759 à 1773

Saralier : 1774 à 1790

Sous-lieutenants à Mende

De la Berge : 1779 à 1780

Paris : 1781 à 1783

De Beaucourt : 1784 à 1790

Historique sommaire

Compagnie de l'Hérault

Organisation

La gendarmerie départementale succédant à la maréchaussée a été organisée en 1791.

La compagnie de l'Hérault fit partie de la 11e division jusqu'en 1801, de la 14e légion de 1801 à 1820 et de la 15e légion à partir de 1820.

En 1870, elle est comprise dans la 10e légion. Par décision présidentielle du 27 avril 1875, la 10e légion devient 25e, par une autre décision présidentielle du 22 mars 1880 elle devient 16e légion.

Par décret du 5 avril 1886, l'emploi de capitaine trésorier est supprimé et cet officier est remplacé par un lieutenant trésorier. Le commandement de l'arrondissement de Lodève est donné à un officier du grade de Lieutenant.

L'emploi de capitaine trésorier est rétabli par décret du 14 décembre 1889.

Le décret du 26 mars 1887, crée 5 emplois de maréchal des logis chef aux chefs lieux d'arrondissement et de section.

A cette même date les postes de Gange, Agde, Clermont et Olouzac ont été érigés en poste de sous officiers.

Par décision présidentielle du 10 février 1894, l'effectif des brigades à pied ci-après a été réduit à 4 hommes, Lunel, Mauguio, Cette (1re et 2e), Frontignan, Béziers (2e), Lodève, Ceilhes et St Pons.

Par décret du 9 octobre 1902, les emplois du capitaine trésorier et de maréchal des logis adjoint au trésorier ont été supprimés dans la compagnie de l'Hérault. Par suite, l'effectif total de la compagnie à la date d 31 décembre 1902 est de :

Chef d'escadron : 1

Capitaine : 2

Lieutenant et sous-lieutenant : 4

Total : 7

Arme à cheval

Brigades : 30

Adjudant : 1

Maréchal des logis : 7

Maréchal des logis chefs : 5

Brigadiers : 17

Gendarmes : 120

Total : 150

Arme à pied

Brigades : 21

Maréchal des logis : 7

Brigadiers : 15

Gendarmes : 75

Total : 97

Total général des hommes de troupe : 247

Le décret du 9 octobre 1902 ayant substitué l'administration par légion à l'administration par compagnie, le personnel du bureau au trésorier a été constitué suivant les indications du tableau de l'annexe 5 du règlement du 5 octobre 1902.

A la date du 1er janvier 1903, l'effectif de la compagnie de l'Hérault est celui indiqué ci-dessus.

Par décision mensuelle du 16 mars 1909, les 2e et 3e brigades à pied de Montpellier sont réduites d'une unité.

Historique de la légion

Nom des batailles inscrites sur le drapeau attribué à la gendarmerie par décision mensuelle du 21 mai 1913 et dont la garde est confiée au chef de la légion de gendarmerie de Paris.

Hondschoote : 1793

Villedrigo : 1812

Taguin : 1843

Sébastopol : 1855

Belles actions qui ont motivé ces inscriptions.

Hondschoote

Le 8 septembre 1793 la grande batterie qui couvrait Hondschoote petite localité du département du Nord, occupée par les Autrichiens était emportée par le bataillon des grenadiers nationaux du Pas-de-Calais, les gendarmes à pied de Paris et les chasseurs du Mont-Cassel qui formaient l'avant-garde de la colonne d'assaut. La bravoure des gendarmes de Paris qui traversent un marais où ils enfoncent par instants jusqu'à la poitrine, escaladent la redoute en montant sur les épaules les uns des autres et en faisant des échelons avec leurs sabres et leurs baïonnettes fichés dans le talus vint à bout de la résistance désespérée des Autrichiens.

Villedrigo

En 1809, Napoléon 1er créa 24 escadrons de gendarmerie d'Espagne, moitié à cheval, moitié à pied. Leur rôle était d'éclairer les routes et d'assurer les communications depuis la frontière des Pyrénées jusqu'à Madrid. La gendarmerie d'Espagne a laissé les plus beaux souvenirs militaires.

Le 15 octobre 1812 à Villedrigo, le colonel Béteille, à la tête de 3 escadrons de la 1ère légion chargea victorieusement avec le 15^e chasseur à cheval des bandes de guérillas espagnoles qu'il mit en fuite en leur infligeant des pertes considérables.

Taguin

Au mois de mai 1843, pendant la conquête de l'Algérie une colonne se forma à Médéah pour s'emparer de la Smala d'Abd-el-Kader, agglomération de plus de 40.000 personnes renfermant tout ce que l'émir avait de plus précieux, familles, archives, ateliers de réparation, provision de guerre, troupeaux, etc.

La colonne se composait de 3 bataillons d'infanterie, 5 escadrons de chasseurs d'Afrique, 4 escadrons de Spahis, un fort détachement de gendarmerie à pied et à cheval sous le commandement du lieutenant Grosjean, 2 sections d'artillerie. Le duc d'Aumale était à sa tête. Après des marches forcées qui durèrent plusieurs jours, la Smala fut surprise et sabrée le 16 mai vers midi, au moment où elle s'installait au campement près de l'abondante source de Taguin. Plus de 6 000 prisonniers hommes, femmes et enfants tombèrent en notre pouvoir.

Malgré les marches forcées, la gendarmerie se signala par son bon ordre, sans avoir laissé un homme ni un cheval en arrière. Le détachement après s'être rafraîchi et reposé quelques heures à la source de Taguin participa aux reconnaissances qui furent faites le lendemain et à la conduite des prisonniers et des troupeaux qui commencèrent à être ramenés le 18 mai sur Médéah.

Sébastopol

Pendant la guerre de Crimée, un régiment de gendarmerie de la garde impériale formé à 2 bataillons de 8 compagnies fut placées sous les ordres du colonel de Prémonville et participa aux opérations de la campagne.

Le 7 juin 1855 la division Mayran appuyée par un bataillon de ce régiment attaque les " ouvrages blancs " redoutes élevées par les Russes.

La colonne s'avance sous une pluie de mousqueterie et de mitraille semant de morts la trace glorieuse de son passage, elle escalade les parapets et s'empare des redoutes malgré la résistance désespérée de l'ennemi.

Les pertes du bataillon de gendarmerie sont de 7 officiers, 136 sous-officiers et gendarmes tués ou blessés. Le général en chef Péliissier cite avec orgueil la gendarmerie de la garde comme un des corps qui ont pris la plus large part au succès de cette journée.

Hérault

Tableau de renseignements au sujet des créations, transformations et transfèvements de brigades

Création de brigades

Marsillargues à pied : 3 août 1872

Montpellier à pied : 3 août 1872

St Pons à pied : 3 août 1872

Montpellier à pied : 10 mai 1875

Cette à pied : 10 mai 1875

Claret à pied : 10 mai 1875

Béziers à pied : 3 avril 1879

Transformation de brigades

Montpellier 3^e à cheval en 4^e à pied : 13 mai 1887

Florensac de brigade à cheval en brigade à pied : décision ministérielle du 24 octobre 1902

La brigade de Gigean est transformée en poste mixte de 5 hommes à cheval, plus 2 hommes à pied fournissant le poste de Pignan : décision ministérielle du 16 mars 1909.

Transfèvement de brigades

De Lunas au Bousquet d'Orb : 28 octobre 1874

St Geniès le Bas à Murviel : 31 juillet 1877

Marsillargues à Lunel (2^e brigade) : 5 février 1880

Chefs de légion ayant commandé la légion

Me Brunot de Rouvre, colonel de 1866 à 1870.

Stéfani, colonel de 1870 à 1879.

Velay, lieutenant-colonel de 1879.

Le Gallais, colonel de 1879 à 1882.

Lubet, colonel de 1882 à 1885.
Arnoult, colonel de 1885 à 1890.
Olivier, colonel de 1890 à 1891.
Brem, colonel de 1891 à 1896.
Lelong, colonel de 1896 à 1897.
Laussac, colonel de 1897 à 1901.
Orange, colonel de 1901 à 1902.
Forget, colonel de 1902 à 1906.
Pin, lieutenant-colonel de 1906 à 1909.
Pin, colonel de 1909 à 1910.
Delbauve, lieutenant-colonel de 1910 à 1912.
Audié, colonel de 1912 à 1916.
Astruc, lieutenant-colonel de 1916 à 1917.
Fabre, lieutenant-colonel de 1917 à 1918.
Astruc, lieutenant-colonel de 1918 à 1918.
Fabre, colonel de 1918 à 1925.
Béringuier, lieutenant-colonel de 1925 à 1925.
Béringuier, colonel de 1925 à 1927.
Ravel, lieutenant-colonel de 1927 à 1930.
Ravel, colonel de 1930 à 1932.
Courtois, lieutenant-colonel de 1932 à 1934.
Courtois, colonel de 1934 à 1935.
Bon, lieutenant-colonel de 1935.

Faits militaires

Un détachement de la compagnie de l'Aveyron (7 gendarmes à pied) part le 24 mai 1854 pour concourir à la formation de la force publique de l'armée d'Orient.
Le 15 novembre 1854, trois gendarmes à pied de la compagnie de la Lozère partent pour être employés à la même force publique, ils rentrent le 28 août 1856.
Le 25 avril 1859, un détachement de l'Aveyron (9 gendarmes à pied) se rend à l'armée d'Italie.
Le 28 avril 1859, un détachement de la Lozère (1 gendarme à cheval et 5 gendarmes à pied) est envoyé en Italie, il rentre le 7 août suivant.
Le 16 février 1860, trois gendarmes à cheval de la Lozère sont envoyés au corps expéditionnaire de Chine.
Ces mêmes hommes ont été employés en Basse Cochinchine à partir du 3 avril 1862, ils rentrent le 24 décembre 1863.
Le 28 octobre 1867, un gendarme à cheval et trois gendarmes à pied de la Lozère sont envoyés au corps expéditionnaire de Rome ils rentrent le 1er décembre suivant.

Campagne de 1870

En 1870, divers détachements concourent à la formation des régiments de gendarmerie à Versailles et sur la Loire savoir :

Hérault
Le capitaine Morel, les lieutenants Musly et Rousseau et le sous-lieutenant Perrin commandaient ces détachements. Ont été blessés le gendarme Pic au combat de Champigny et le brigadier Claveau au combat de Villiers.
Furent faits prisonniers les gendarmes Collard Rigal et Flament.
Mr le lieutenant colonel Stéfani a commandé le 2e régiment de marche de gendarmerie de l'armée de la Loire et a été cité pour sa belle conduite dans les combats des 10 et 15 janvier 1871 devant le Mans et à Sillé-le-Guillaume. Les détachements rentrèrent en juin 1871.
La compagnie de l'Aveyron fournit en plusieurs détachements un lieutenant, un maréchal des logis adjoint, deux brigadiers à cheval, 20 gendarmes à cheval, un maréchal des logis, trois brigadiers et 89 gendarmes à pied. Les gendarmes Rortes, Cadillac, Valadier sont blessés le 6 avril 1871 au combat de Courbevoie.
Le brigadier Collard est blessés le 2 décembre 1870 au combat de Champigny.
La compagnie de la Lozère fournit en plusieurs détachements un capitaine Mr Queyrel, deux maréchaux des logis et 22 gendarmes cheval, un maréchal des logis adjoint, 4 brigadiers et 54 gendarmes à pied, tant à l'armée de Paris qu'à l'armée de Versailles ou de l'Est.
La compagnie de l'Hérault fournit un maréchal des logis et deux gendarmes au corps expéditionnaire de Tunisie, d'avril à juillet 1881.
La compagnie de la Lozère envoie un gendarme à cheval et un gendarme à pied au même corps expéditionnaire d'avril 1881 à juillet de la même année.

Faits importants connus avant 1880

Le 4 décembre 1851, la brigade à cheval de Bédarieux composée du maréchal des logis Léotard, des gendarmes Lam, Bruguières, Cirq, Seller et Flacon eut à soutenir un siège dans la caserne entourée par 1.500 ou 2.000 insurgés. Ces braves militaires se défendirent héroïquement et ce n'est qu'après avoir épuisé leurs dernières cartouches, menacés de toutes parts par l'incendie qu'ils durent se rendre.

La femme du gendarme Flacon, blessés mortellement dès le début de l'affaire, expira quelques heures après. Le maréchal des logis Léotard et les gendarmes Lam et Bruguières furent tués à coups de fusil et de sabre. Le cadavre du malheureux Léotard fut souillé.

Les gendarmes Cirq, Seller et Flacon, ce dernier grièvement blessé, furent sauvés d'une mort certaine par le dévouement de quelques braves gens qui les recueillirent chez eux.

Le conseil de guerre de la division militaire prononça contre 30 accusés les condamnations suivantes : 11 à la peine de mort, 5 aux travaux forcés à perpétuité, 12 aux travaux forcés à temps, 2 acquittés, 6 accusés coutumax furent aussi condamnés à la peine de mort.

Principales citations à l'ordre de la légion depuis 1880, les renseignements antérieurs manquant

8 août 1880

Les gendarmes Malbec et Aldebert de la brigade de Rignac ont opéré l'arrestation d'un malfaiteur avec un grand courage, le gendarme Malbec a essuyé deux coups de feu dont l'un lui a traversé la poitrine et le gendarme Aldebert a essuyé un coup de feu.

25 décembre 1881

Le maréchal des logis Thiry (d'Estaing), n'a point hésité à traverser un torrent grossi par les pluies pour arrêter un malfaiteur dangereux.

16 mars 1881

Le brigadier Thomé, de Béziers, sauve un homme en danger de se noyer, après avoir plongé à différentes reprises. Est déjà titulaire d'une médaille de sauvetage et a 6 citations à l'ordre.

21 mai 1881

Le maréchal des logis Battesti, d'Entraigues, sauve dans un incendie, au péril de ses jours, au moment où le plancher s'effondrait, un vieillard qu'atteignait les flammes.

A reçu, pour ce fait, une médaille d'honneur.

22 juillet 1881

Le maréchal des logis Haënel, de Pézenas, descend dans un puisard pour sauver un ouvrier ; il est à moitié asphyxié ; reçu à lui, il parvient à ramener le cadavre de cet ouvrier et concourt ensuite activement au sauvetage de quatre autres personnes.

6 août 1881

Le brigadier Thomé, de Sévérac, se signale encore par son entourage en explorant un gouffre où un individu venait de se noyer et en secourant un sauveteur dont les forces étaient épuisées.

30 avril 1882

Le brigadier Nègre, du Pompidou, reçoit une médaille d'honneur pour le sauvetage de deux jeunes gens égarés pendant une tourmente de neige.

4 mai 1882

Le maréchal des logis Rameau, de Decazeville, reçoit la médaille militaire pour avoir arrêté au péril de sa vie un individu armé secondé par son père.

25 mai 1882

Le gendarme Duco, de Clermont, sauve pendant un incendie, au péril de sa vie, un officier supérieur en retraite tombé au milieu des décombres enflammés.

8 mai 1882

De nouveau le brigadier Thomé, de Sévérac, se signale par son courage et son dévouement dans un incendie en escaladant une fenêtre pour sauver une personne qu'on croyait encore dans la maison.

16 juillet 1882

Le gendarme Pierra, de Roujan, expose courageusement sa vie pour retirer une femme d'un puits profond.

4 mai 1882

Le gendarme Alberge, d'Entraigues, est blessé au coude en opérant l'arrestation d'un repris de justice dangereux dans des circonstances très difficiles.

11 novembre 1882

Le brigadier Dalzon, les gendarmes Drouet et Lauran font preuve du plus grand courage en mettant en bière un varioleux que personne même de sa famille ne voulait ensevelir. Le lendemain le brigadier Dalzon était atteint de la variole noire.

Ces trois militaires reçoivent une médaille d'honneur.

12 décembre 1882

Le maréchal des logis Clary, de St Jean-du-Bruel, sauve au péril de sa vie, un enfant dans une maison incendiée, il reçoit pour ce fait une médaille d'honneur.

4 septembre 1883

Le gendarme Cornuéjols, de St Geniez, descend dans un puits profond de 7 mètres et sauve un vieillard qui y était tombé accidentellement.

7 octobre 1883

Une médaille d'honneur est accordée au maréchal des logis Reynaud, et une mention honorable au gendarme Vidal, de la brigade de Marcillac, pour avoir abattu au péril de leur vie un molosse atteint d'hydrophobie.

13 janvier 1884

Le brigadier Toulouse, de Laguiole, est blessé grièvement en poursuivant des garnements qui avaient pénétré la nuit dans un pensionnat.

A réussi à maintenir l'un d'eux malgré une horrible blessure à la face (a reçu une gratification).

14 novembre 1883

Le brigadier Delmas, de Villeneuve, reçoit une médaille d'honneur et le gendarme Saladin une mention honorable pour avoir arrêté, dans des conditions très difficiles et périlleuses, un fou furieux armé d'un poignard.

17 mars 1883

Le brigadier Maders, d'Aniane, retire d'un four, au péril de sa vie, un chaufournier à moitié asphyxié (a reçu une médaille d'honneur).

29 mars 1884

Le maréchal des logis Igau, d'Espalion, reçoit une médaille d'honneur pour avoir arrêté au péril de sa vie un attelage emporté.

Le brigadier Alard, de Florensac, reçoit la même récompense, même motif.

1^{er} août 1884

Mr le lieutenant Rougé, le brigadier Malfrégeot, les gendarmes Antoni, Guiraldeng, Tasqué et Guiral, se sont signalés, au cours d'une épidémie de choléra à Gigean, par leur conduite très courageuse, leur dévouement et leur abnégation.

12 avril 1885

Le maréchal des logis Soubielle, de Cette, reçoit une médaille d'honneur pour avoir arrêté, au péril de sa vie, un cheval emporté.

13 janvier 1885

Le gendarme Bonnemaïson, de Decazeville, fait preuve de courage et d'énergie, en procédant seul, et la nuit, dans un lieu isolé et après trois heures de lutte à l'arrestation d'un contrebandier dangereux d'une force herculéenne.

14 juillet 1885

Le gendarme Peyrut, de Cette, aidé par son camarade de Bousquet, opère le sauvetage très périlleux, par gros temps, d'un baigneur entraîné par les flots à 200 mètres du rivage. Peyrut reçoit une médaille d'honneur et Bousquet un témoignage officiel de satisfaction.

11 juin 1885

Le maréchal des logis Chivalié, reçoit une médaille d'honneur pour avoir arrêté dans des circonstances périlleuses un cheval emporté.

24 octobre 1885

Le maréchal des logis Gineste, les gendarmes Palhiez, Durand et Martin, de St Pargoire, se sont signalés par leur courage, leur dévouement et leur abnégation pendant une épidémie cholérique en ensevelissant les morts, désinfectant les locaux, etc. Le maréchal des logis et le gendarme Palhiez ont reçu pour ce fait une médaille d'honneur et les gendarmes Martin et Durand un diplôme d'honneur.

8 décembre 1885

Le brigadier Maders, de Florensac, se signale par son courage au cours d'une inondation en s'embarquant sur un frêle esquif pour porter, au péril de sa vie, des provisions à une famille bloquée par les eaux.

27 décembre 1885

Le gendarme Martin, de Ganges, reçoit une médaille d'honneur pour plusieurs actes de dévouement et de courage.

13 décembre 1885

Le brigadier Devèze, de Châteauneuf-de-Randon, reçoit un coup de feu en pleine figure d'un malfaiteur barricadé dans sa maison. Le gendarme Monier, essuie également le feu de ce forcené, qui n'est réduit à l'impuissance qu'à l'aide de coups de fusil ; le brigadier a reçu la médaille militaire pour ce fait.

8 août 1886

Le gendarme Rivière, d'Aubin, sauve dans des circonstances très périlleuses, deux enfants qui se noyaient dans le Lot. A reçu une médaille d'honneur.

23 décembre 1886

Le gendarme Pratoucy, se jette nu dans l'eau par une température glaciale pour sauver un vieillard entraîné par le courant ; il reçoit la médaille d'honneur.

19 février 1887

Le brigadier Bouldoires, de Mur-de-Barrez, reçoit une médaille d'honneur pour sa courageuse conduite, en s'emparant, sans faire usage de ses armes, d'un chien hydrophobe.

23 mars 1887

Le maréchal des logis Carrière, d'Entraygues, est grièvement blessé en mettant à exécution un mandat d'arrêt. Ayant reçu un premier coup de fusil il continue à s'avancer vers le malfaiteur et reçoit alors une deuxième décharge qui lui fracasse la main. Il reçoit la médaille militaire.

4 mai 1888

Le gendarme Pradallié, expose courageusement sa vie en engageant une lutte avec un taureau furieux qui le renversa et lui occasionna une fracture de la base du crâne. A reçu pour ce fait la médaille militaire.

22 juillet 1888

Le brigadier Salson, se distingue par son courage et son initiative intelligente dans un incendie ayant éclaté à la caserne de St Beauzély.

31 décembre 1888

Dans une inondation causée par l'Hérault, le brigadier Maders, les gendarmes Boissier et Malecaze se distinguent par leur courage et leur dévouement en risquant plusieurs fois leur vie pour secourir les personnes en danger. Le brigadier Maders et le gendarme Boissier reçoivent pour ce fait une médaille d'honneur et le gendarme Malecaze une mention honorable.

4 août 1889

Le gendarme Vergès, reçoit une médaille d'honneur pour avoir arraché à une mort certaine une femme imprudemment engagée sur la voie du chemin de fer.

1er février 1890

Le brigadier Pujol, reçoit une mention honorable pour sa conduite courageuse dans un incendie.

21 janvier 1891

Les gendarmes Conrozier et Ottavi, sauvent dans des conditions, particulièrement dangereuses, trois personnes tombées dans l'étang de Thau, la glace s'étant rompue sous leur poids. Ont reçu une médaille d'honneur.

10 avril 1891

Le gendarme Pierre et Girou, de Montbazens, descendent dans un puits profond et dangereux pour en retirer une personne qui s'y était jetée et put [sic] être ramenée à la vie.

11 août 1891

Le brigadier Marty, du Pont-de-Montvert, sauve au péril de sa vie, un jeune enfant renversé par une locomotive.

10 octobre 1893

Le gendarme Barthod, de Frontignan, sauve en courant un réel danger, une femme restée dans une maison en flammes (a reçu une mention honorable).

21 décembre 1895

Le brigadier Couybes et le gendarme Magrin, d'Aniane, font preuve du plus grand courage, en pénétrant dans une maison en flammes pour en retirer trois boîtes contenant de la dynamite (ont reçu une médaille d'honneur).

17 mai 1895

Le gendarme Danfloux, est blessé grièvement en procédant à une arrestation qu'il maintint malgré sa blessure.

24 mars 1897

Le gendarme Barthod, de Montpellier, reçoit une médaille d'honneur pour s'être signalé particulièrement dans l'arrestation d'un fou furieux.

18 mars 1897

Le gendarme Rives, de Capestang, expose sa vie en se jetant à l'eau pour sauver une femme en danger.

31 octobre 1898

Mr le capitaine Simonpoli, commandant l'arrondissement de Marvejols, reçoit une médaille d'honneur, et le maréchal des logis chef Bonnet, une mention honorable pour leur belle conduite dans les violents incendies ayant éclaté les 11 et 13 avril dans cette ville.

15 septembre 1899

Le gendarme Gau, de Florensac, descend au péril de sa vie dans une cuve à vendange et en retire un vigneron asphyxié qui put [sic] être rappelé à la vie.

3 octobre 1899

Le maréchal des logis Delprat et les gendarmes Arnal, Clot et Monteillet se distinguent tout particulièrement dans un incendie et parviennent à sauver plusieurs personnes. Le maréchal des logis reçoit pour ce fait une médaille d'honneur et les gendarmes un diplôme.

28 et 29 septembre 1900

Le brigadier Jougla, les gendarmes Arnal et Cassé, se distinguent par leur courage et leur dévouement pendant une terrible inondation au Pont-de-Montvert. A Florac, le lieutenant Trochon, et tout le poste font égalent preuve du plus grand dévouement. Les trois premiers reçoivent une médaille d'honneur.

22 juillet 1901

Le brigadier Roger, de Gignac, déploie une très grande énergie dans la poursuite et l'arrestation et quatre malfaiteurs.

15 décembre 1901

Le gendarme Bonald et l'élève gendarme Hech, font preuve d'une grande énergie dans la poursuite d'un braconnier, bien que tous deux blessés ou contusionnés au cours de cette poursuite.

14 février 1906

Le brigadier Laffont, de Florensac, fait preuve du plus grand dévouement et de la plus grande énergie en restant au péril de sa vie au poste qui lui avait été confié et où il a été violemment contusionné, lors des inventaires des biens de fabriques (a reçu la médaille militaire).

21 avril 1906

Le gendarme Valentin, a montré un grand courage dans la poursuite d'un braconnier dont il a essuyé le feu.

23 février 1906

Mr le capitaine Sensamat, de Mende, le brigadier Bareille et les gendarmes Couret, Vieilledent et Carty, du Chambon ; le maréchal des logis Lagarde et les gendarmes Romieu, Pantel et Albouy, de Langogne ; le brigadier Homond et les gendarmes Cabady, Haurie et Barrandon, de Grandrien, ont fait preuve d'un très grand courage et d'un très grand sang-froid dans l'exécution d'un service des plus délicats lors de l'inventaire des biens de fabrique et ont presque tous été plus ou moins contusionnés ou blessés.

Une médaille d'honneur a été accordée à ces militaires et une lettre de satisfaction à l'Officier.

26 avril 1906

Le gendarme Berthès, Murviel, est cité à l'ordre pour avoir fait preuve d'une énergie exceptionnelle et d'une très grande ténacité dans la poursuite de plusieurs contrebandiers avec lesquels il a engagé une lutte et qui l'ont renversé et contusionné.

30 mai 1906

Le gendarme Torquebiau, de Ganges, fait preuve d'une grande énergie en restant à cheval bien que blessé à la tête, pour maintenir l'ordre au milieu d'une foule surexcitée et ne quitte la place que vaincu par la douleur. A reçu une médaille d'honneur.

4 septembre 1906

Le brigadier Ville, de Bozouls (Aveyron), fait preuve d'initiative intelligente, de zèle et de dévouement lors d'un incendie dans la forêt des Palanges (Aveyron).

15 octobre 1906

Le gendarme Carrié, de Gignac (Hérault), montre un grand courage, une décision et un sang-froid dignes des plus grands éloges en exposant sa vie pour retirer d'un puits profond, une femme âgée de 75 ans qui y était tombée accidentellement. A reçu une mention honorable.

20 octobre 1906

Le lieutenant Deflize, commandant l'arrondissement de St Pons, le maréchal des logis Foissac, commandant la brigade d'Olouzac (Hérault), les brigadiers Bex, Médard, Roux et les gendarmes Couzi, Orliac, Jalluel, Cabot, Rippe, Claustres, Veyrier, Mallet, Brocas, Palmade, Penaud, Fadeville, Hech et Senaux se signalent dans une échauffourée, au cours des grèves de Sériège par leur conduite à la fois mesurée et courageuse, ont presque tous été plus ou moins contusionnés ou blessés.

Le brigadier Bex et les gendarmes Couzi et Orliac, reçoivent la médaille militaire et le brigadier Médard et le gendarme Jaffuel, une médaille d'honneur, le maréchal des logis Foissac, les gendarmes Rippe et Cabot, une mention honorable.

Les gendarmes Claustres, Veyrier et Mallet, une lettre de félicitations et Mr Derflize, commandant l'arrondissement de St Pons, une médaille d'honneur en argent de 1re classe.

18 novembre 1906

Le gendarme Latger, de Montbazens (Aveyron), fait preuve d'une grande énergie et d'un réel courage dans la poursuite d'un braconnier qu'il parvient à arrêter bien qu'il eut reçu au cours de cette poursuite et presque à bout portant 13 plombs provenant de la décharge accidentelle du fusil jeté à terre par le chasseur.

26 novembre 1906

Les gendarmes Couret et Supéry, de St Germain-de-Calberte (Lozère), font preuve de beaucoup de courage, de décision, de sang-froid, de modération et évident de graves incidents au cours d'un conflit survenu entre ouvriers français et étrangers sur une ligne en construction à St Privat-de-Vallongue.

26 mars 1907

Mr le lieutenant Carrez, commandant la section de Cette (Hérault), fait preuve d'un grand sang-froid et de courage en se portant seul au devant d'une colonne de 150 manifestants armés de révolvers et de pierres et, par son attitude courageuse énergique et prudente, évite l'effusion du sang. Il reçoit une lettre de félicitations du ministre de l'intérieur.

Evénements du Midi

1907

Au cours des graves événements survenus pendant les manifestations viticoles de 1907. Mr le lieutenant Mesmin, de Bédarieux est blessé assez grièvement le 15 juin à la tête de sa troupe et reçoit la croix de Chevalier de la légion d'honneur à cette occasion.

Le 19 juin

Les militaires réunis en force supplétive à Montpellier et venus de diverses légions (16e, 17e et 17 bis), se distinguent par leur endurance, leur sang-froid et leur énergie au cours d'une grave bagarre avec des manifestants. Un grand nombre d'entre eux (42) sont blessés ou contusionnés et méritent d'être cités à l'ordre de la légion.

A Paulhan, où les troubles les plus graves ont lieu, les manifestants coupent la voie ferrée, se livrent aux pires excès, blessent le sous-préfet de Lozère et le retiennent prisonnier. La gendarmerie se distingue par son dévouement et son zèle.

A Agde, où une mutinerie militaire a éclaté, la brigade a fait preuve du plus grand courage et du plus grand dévouement. La caserne est assiégée, des coups de feu sont tirés sur sa façade. Ce n'est que grâce à l'attitude très énergique et résolue du maréchal des logis Roger et de sa brigade que la caserne n'est pas envahie.

A Béziers, les militaires qui y sont réunis méritent les plus grands éloges par leur conduite pleine de sang-froid et de courage vis-à-vis des soldats mutinés du 17e de ligne.

Les récompenses suivantes sont accordées aux officiers et aux militaires de la 16e légion dont les noms suivent :

Le maréchal des logis Roger, les gendarmes Bousquié, Ginisti, Bouissière et Arnal, reçoivent la médaille militaire.

Mr le commandant Audié, contusionné à la tête, reçoit une médaille d'argent, Mr le capitaine Luigi égalent, ainsi que les maréchaux des logis chefs Delprat et Gille, les maréchaux des logis Poirier et Pistre, et le gendarme Romieu.

Reçoivent une médaille de bronze, les gendarmes Pricou, Roquefort, Alauze, Costes, Vuagnat, Lacas, Thorent, Amouroux, Jacob, Ferret, Mendegris, Vegé, Cellier, Bergot, Prou, Arnal et Arretteig-Balencie et Mr le capitaine Guyolot et Mr le lieutenant Lossouarn sont l'objet d'une mention honorable, les gendarmes Rouméjon, Michel, Amblard et Ille.

Reçoivent une lettre de félicitations, les maréchaux des logis Bézerd et Mouret, les brigadiers Lavergne et Albo, les gendarmes Roussal, Fabre, Chabriol, Bajon, Roques, Ubaud et Sicre.

Le 14 juillet 1907

Le brigadier Costes et le gendarme Puig de Béziers, font preuve d'une rare énergie et de beaucoup de sang-froid et de courage en opérant l'arrestation de 3 vagabonds dangereux t'en la maintenant dans les conditions particulièrement difficiles. Le brigadier Costes est inscrit d'office au tableau de concours pour la médaille militaire.

Le 21 juillet 1907

Les gendarmes Dalgues et Coutouly, de Claret (Hérault) font preuve de décision, de courage et d'énergie, en arrêtant au péril de leur vie, un cheval attelé dont le conducteur n'était plus maître. Le gendarme Dalgues reçoit une médaille d'honneur en bronze et le gendarme Coutouly une lettre de félicitations.

Le 18 août 1907

Les gendarmes Chaptal et Balmigère, de Meyrueis (Lozère), font preuve d'énergie, de courage et de sang-froid en maintenant en état d'arrestation le principal agresseur d'une dizaine d'individus qui les avaient assaillis pendant la nuit.

Le 7 août 1907

Les gendarmes Amen et Canal de Florensac (Hérault), font preuve de courage et d'énergie en maintenant, malgré l'hostilité d'une partie des habitants qui voulaient le délivrer l'arrestation d'un vagabond et repris de justice.

Le 27 septembre 1907

Le maréchal des logis Clot, le brigadier Reynès, et les gendarmes Armand, Vieljeuf, Huc, Puel et Déjean, de Lunel (Hérault), font preuve de courage et de dévouement en portant secours, pendant un violent orage et par une nuit obscure à deux femmes, dont les maisons étaient entourées par les eaux.

Le 7 octobre 1907

Les militaires dont les noms suivent font preuve de courage et d'un dévouement remarquables, lors des inondations qui ont dévasté la région du Midi au mois de septembre 1907, en exposant leur vie plusieurs fois pour sauver un grand nombre de personnes cernées par les eaux, les récompenses suivantes sont accordées savoir :

Le maréchal des logis Roger, d'Agde (Hérault), une médaille d'honneur en argent de 1re classe, le maréchal des logis Lazorthes-Barez de Pézénas (Hérault), et les gendarmes Jacob, Amouroux et Thorent, d'Agde, une médaille d'honneur en argent de 2e classe ; les gendarmes Brès, Baudens, Pasquer, Vigne de Pézénas ; Barbezier, Cathala, Andrieu, Tachié, de Servian (Hérault) et Ginisti, d'Agde, une médaille de bronze.

Le 9 octobre 1907

Une mention honorable est accordée au gendarme Trauque, de Ganges (Hérault), et une lettre de félicitations à Mr Audié, commandant de la compagnie de l'Hérault, Mr Genoux, commandant de la compagnie de la Lozère, Mr Mordin, lieutenant commandant l'arrondissement de Florac, pour s'être distingués par leur courage et leur dévouement dans des circonstances difficiles.

Le 9 novembre 1907

Le capitaine Codur se distingue par son initiative intelligente et encourageuse ; l'adjudatn Versey, le maréchal des logis Massif, le brigadier Galtier et les gendarmes Valentin, Alauze, Dupuy et Faissat, par leur zèle par leur courage, leur abnégation et leur complet dévouement, sous les yeux et sous la direction du chef de légion, en procédant au sauvetage d'une vingtaine de personnes dont deux âgées et malades, dans plusieurs villas envahies subitement par l'eau d'un torrent débordé.

Au mois de septembre 1907, au cours des inondations qui ont désolé le Midi, les gendarmes Gallier, Doumerque de Montagne, Vigne et Baudens, de Pézénas, Canal, Amen, Lalie, Jeanjean de Florensac, se distinguent par leur courage,

leur zèle et leur dévouement pour porter secours aux personnes en danger qu'ils mettent en sûreté aux prix des plus grands efforts.

" Pour les faits du 9 septembre 1907, les récompenses suivantes sont accordées :

M.V. Mr le lieutenant colonel Pin

M.A. (Médaille d'Argent) 1re classe capitaine Codur.

M.A. (Médaille d'Argent) 2e classe Alauze, gendarme.

M.B. (Médaille de Bronze) Valentin, gendarme.

M.H. (Médaille d'honneur) Massif, maréchal des logis.

L.F. (Lettre de Félicitations) Versey, adjudant. Galtier, brigadier. Faissat et Dupuy, gendarmes. "

1908

Le 30 janvier 1908

Le gendarme Turlan, de Rodez (Aveyron) fait preuve de courage, de sang-froid et de dévouement en arrêtant un cheval emballé.

Le 6 août 1908

Une médaille d'honneur en bronze est accordée au gendarme Rouyer, de Montpellier, blessé en se distinguant par son dévouement dans des circonstances difficiles (élections de Villeveyrac, 3 mai 1908).

Le 15 août 1908

Le gendarme Dalgues, de Claret (Hérault), est grièvement blessé en voulant procéder à l'arrestation d'un vagabond, repris de justice et dangereux, a reçu à cette occasion une médaille d'honneur en argent de 1re classe.

Août 1908

Le brigadier Roux et les gendarmes Malecaze, Reboul et Cébéliu, de St Mathieu-de-Trévières (Hérault), se signalent par leur endurance, leur ténacité et des mesures intelligentes dans les recherches ayant permis l'arrestation d'un repris de justice dangereux qui avait blessé grièvement un gendarme.

Septembre 1908

Le maréchal des logis Rscanières et le gendarme Jaffuel, de la Canourgue (Lozère), font preuve de résolution et de sang-froid en s'emparant après une lutte au cours de laquelle le gendarme Jaffuel fut légèrement blessé, d'un fou furieux barricadé dans sa maison.

1909

Janvier 1909

Le gendarme Izombart, de St Pons (Hérault), n'a pas hésité à suivre et à arrêter jusque dans l'eau glacée un malfaiteur qui venait de lui échapper bien qu'il eut contracté une pneumonie deux ans auparavant dans une circonstance analogue. A reçu une mention honorable.

Janvier 1909

Le brigadier Bosse, les gendarmes Berthès, Gabaude, Poujol et Huguet, portent secours au milieu d'une tourmente de neige et après des recherches fort pénibles à deux personnes disparues depuis plusieurs jours et qui seraient certainement mortes de froid et de faim sans leur courageuse intervention.

Février 1909

Le maréchal des logis Giraud, les gendarmes Alméras et Jegonds, de St Geniez-d'Olt (Aveyron), n'hésitent pas à pénétrer les premiers dans un magasin où une explosion de poudre venait de mettre le feu et réussissent à retirer de dessous les décombres enflammés deux personnes respirant encore.

On reçut une lettre de félicitations.

Mars 1909

Le gendarme Cadilhac, de Conques (Aveyron), arrête non sans danger deux bœufs attelés.

Mars 1909

Les gendarmes Andrieu et Flourens, de Servian (Hérault), font preuve de courage en s'emparant, sans violence, au milieu de la nuit et dans une galerie souterraine aboutissant à un puits profond et rempli d'eau, d'un fou qui voulait s'y noyer.

Avril 1909

Le maréchal des logis chef Clot, le brigadier Dupont et les gendarmes Bénaben, Izombart et Calvayrac de St Pons (Hérault), opèrent avec un dévouement absolu le sauvetage d'un individu détenu dans la geôle municipale incendiée. Le maréchal des logis chef Clot, les gendarmes Izombart et Bénaben reçoivent une médaille de bronze et le brigadier Dupont et le gendarme Calvayrac, une mention honorable.

Mai 1909

Le gendarme Dupuy, de Langogne (Lozère), arrête un cheval emballé attelé à une voiture sans conducteur, est légèrement blessé.

Juin 1909

Les gendarmes Moularet et Revel de Millau (Aveyron), se signalent par leur courage et leur dévouement au cours d'un incendie en faisant sortir de force les locataires qui s'obstinaient à sauver leur mobilier.

Le gendarme Moularet est légèrement blessé par une planche enflammée. Ce gendarme ancien de service a été proposé d'office et maintenu aussitôt pour la médaille militaire.

Août 1909

Le gendarme Arnal, de Villefranche (Aveyron), arrête courageusement un jeune cheval attelé à une voiture sans conducteur.

Août 1909

Les brigadiers Baby, du Bousquet d'orb, Joullie de Lodève, les gendarmes Argence et Julien de Capestang, Berge et Blanc de Lodève (Hérault) font preuve de beaucoup de sang-froid et de courage lors des élections très mouvementées de Lavalette. Le brigadier Baby est contusionné.

Octobre 1909

Le maréchal des logis Blattes et le gendarme Arretteig-Balancie, de St Chély-d'Apcher (Lozère), se signalent dans un incendie en procédant, avec l'aide de 2 courageux citoyens, au sauvetage de 3 personnes dont une infirme que les flammes empêchaient de sortir de leur maison. Le maréchal des logis Blattes a reçu à cette occasion une mention honorable.

Novembre 1909

Au cours d'une patrouille, le brigadier Couybes et le gendarme Rouquette de Pont de Salars (Aveyron), sont assaillis à coup de pierres, à deux reprises différentes, par des individus inconnus. Bien que sérieusement blessé et sommairement pansé le brigadier continue à parcourir les rues du village avec son subordonné qui avait été obligé de tirer trois coups de revolver pour effrayer les agresseurs.

1910

Le 10 février 1910

Le brigadier Terral, de Vezins, les gendarmes Massot, de Maucelle, Costes, de Vévriez, Coste, de St Rome-de-Tarn et Fabre, de Laissac (Aveyron), se signalent pour leur conduite méritoire pendant la grève de Graulhet (Tarn).

Le 24 avril 1910

Le brigadier Amblard, de Mende (Lozère), et les gendarmes Hamant, de Mèze, et Lalanne, de Montagnac (Hérault), se signalent pour leur conduite méritoire pendant la grève d'Espéras (Aude).

Le brigadier Amblard reçoit à cette occasion une médaille d'argent de 1re classe et les gendarmes Hamant et Lalanne une médaille de bronze.

Le 14 novembre 1910

Le brigadier Delclos, de Capestang (Hérault), fait preuve de décision, d'énergie et de vigueur en maintenant en état d'arrestation un contrebandier dangereux.

Le 3 novembre 1910

Le maréchal des logis Goudou, de Lodève (Hérault), fait preuve de décision et d'énergie en arrêtant un soldat considéré comme dangereux qui venait de s'enfuir de la caserne au moment où on le conduisait en prison.

Le 30 novembre 1910

Le gendarme Barrouillet, de Bédarieux (Hérault), fait preuve de courage, de sang-froid et de dévouement en arrêtant un cheval emporté.

Le 2 décembre 1910

Le gendarme Fraissinet, de Lunel (Hérault), fait preuve de courage et d'énergie en arrêtant un cheval emporté.

1911

Le 26 février 1911

Le brigadier Ponsaillé et le gendarme Vernhettes de Bagnols (Lozère), ont fait preuve de courage et d'énergie en procédant à l'arrestation d'un individu malgré une foule hostile qui les lapidait et les menaçait de mort.

Le 25 juin 1911

L'élève gendarme Pont, de Cette (Hérault), a fait preuve de courage et de vigueur en arrêtant un cheval emporté.

1912

Le 19 mars 1912

Les gendarmes Barrère-Cassagnet et Martin, de Béziers (Hérault), font preuve de décision, d'énergie et de vigueur dans la poursuite et dans l'arrestation, en pleine nuit, de deux malfaiteurs dangereux, armés chacun d'un revolver.

Le 21 mai 1912

Le brigadier Roques et le gendarme Vincens, de Chanac (Lozère), font preuve de courage en procédant résolument à l'arrestation d'un individu dangereux, objet d'un mandat d'amener. Le brigadier Roques est sérieusement blessé.

Le 22 juillet 1912

Les gendarmes Gillodes et Huguiés, d'Estaing (Aveyron), font preuve de sang-froid et de vigueur en arrêtant un mulet emporté.

1913

Mort du gendarme Cabanes tué en service commande et belle conduite des militaires des brigades de Lunel.

Le 29 août 1913

Vers 6 heures, le maréchal des logis à cheval Maillol, le brigadier à pied Rives, les gendarmes à cheval Torquebiau et Chaze, les gendarmes à pied Cabanes et Cadars des brigades de Lunel, se rendaient au Pont de Lunel sur le Vidourle à 3 kilomètres de la résidence pour procéder au refoulement d'une bande de nomades d'origine espagnole qui stationnaient sur ce point depuis la veille et qui se livraient à la maraude et à la dévastation des récoltes pendantes.

Le campement se composait d'une trentaine de voitures et de plus de 200 individus, hommes, femmes et enfants.

Au moment où le maréchal des logis et les militaires sous ses ordres enjoignaient aux nomades d'atteler et de se mettre en route, ils furent assaillis brutalement par toute la bande à coups de revolver et de matraque.

Cette sauvage agression ne donna même pas le temps à la petite troupe de mettre les armes à main.

Le gendarme Cabanes est tué sur le coup par une balle qui le traverse de part en part, le maréchal des logis Maillol est atteint de deux balles à la joue droite et au cou.

Le brigadier Rives est assommé de deux coups de matraque derrière la tête et tombe sans connaissance.

Les autres gendarmes sont également frappés et couverts de contusions. Quand ils se ressaisissent les nomades ont pris la fuite à travers champs abandonnant les femmes et les enfants avec les attelages.

La ville de Lunel fit des obsèques imposantes au malheureux gendarme Cabanes.

Le général commandant le corps d'armée, les représentants des autorités administratives et judiciaires, la garnison et toute la population y assistèrent.

Le maréchal des logis Maillol obtint la médaille militaire, le brigadier Rives son inscription au tableau de la médaille, des médailles d'honneur furent décernées aux gendarmes Torquebiau, Chaze et Cadars.

Quelques mois après, la cour d'assises de l'Hérault condamnait le meurtrier du gendarme Cabanes aux travaux forcés à perpétuité et six autres nomades aux travaux forcés à temps ou à la prison.

Belle conduite du gendarme Bernède

Le 7 décembre 1913

Le gendarme à cheval Bernède de la brigade de Murviel, fit preuve de courage et de dévouement en combattant un incendie qui avait éclaté dans les dépendances du Château de Mus. Ce militaire n'hésita pas à monter sur la voiture, de façon à établir une coupure dans la charpente et à localiser le sinistre. Son mépris du danger le fit admirer de toute la population et contribua à élever le prestige de la gendarmerie aux yeux de tous.

1914

L'année 1914, débute par la réfection des journaux de mobilisation nécessitée par la mise en application de la loi du 7 août 1915 portant à 3 ans la durée du service dans l'armée active.

La caractéristique du nouveau journal de mobilisation, se traduit par l'accroissement considérable du nombre des formations prévôtales dont la légion doit fournir les éléments à la mobilisation.

Ces formations se répartissent dans l'ordre suivant :

Sur le territoire du 16^e corps d'armée

1°) Prévôté du quartier général du 16^e corps d'armée :

M. Costedoat, chef d'escadron, commandant la compagnie de l'Hérault, prévôt. M. Faurre capitaine commandant l'arrondissement de Montpellier, adjoint au commandant du quartier général.

2°) Prévôté de la 31^e division d'infanterie :

M. Lossouarn, capitaine commandant l'arrondissement de Béziers, prévôt.

Sur le territoire du 14^e corps d'armée

1°) Prévôté de la 28^e division d'infanterie

2°) Prévôté de la 44^e division d'infanterie

3°) Prévôté de la 74^e division de réserve

Sur le territoire du 15^e corps d'armée

Prévôté de la 37^e division d'infanterie

M. Pogu sous-lieutenant commandant la section de Decazeville, prévôt.

Une force spéciale composée de gendarmes de complément et destinée au renforcement de la gendarmerie de Cette, est en outre placée sous les ordres du chef de légion, désigné comme commandant d'armes de cette place à la mobilisation.

A peine la réfection des journaux de mobilisation est-elle terminée que la guerre entre la France et l'Allemagne éclate.

La mobilisation générale décrétée le 2 août 1914, est notifiée le même jour vers 16 heures ½ aux brigades de gendarmerie.

Les gendarmes chargés de transporter dans les communes les diverses pièces de mobilisation, se mettent immédiatement en route, leur tâche est facilitée par le concours patriote de la population.

Elle s'accomplit avec la plus grande précision et dans un délai inférieur à celui qui était prescrit, grâce à l'emploi d'automobiles prévu pour la première fois dans le journal de mobilisation partout où il était possible.

Le 2 août

Premier jour de la mobilisation, le chef de légion va prendre à Cette, les fonctions de commandant d'armes et procéder

au débarquement des troupes d'occupation d'Algérie et du Maroc ainsi qu'à l'embarquement des corps territoriaux destinés à les remplacer sur le sol Africain.

Il est remplacé provisoirement dans le commandement de la légion, par le colonel Lacombe, du service du remplacement qui prend possession de son poste le 6 août.

Les gendarmes réservistes et territoriaux convoqués par ordre d'appel rejoignent leurs postes dès le 1er jour de la mobilisation. Une décision ministérielle du 3 août rappelle à l'activité les sous officiers de gendarmerie, retraités depuis moins de 5 ans dans les mêmes conditions que les sous officiers des corps de troupe.

Les diverses formations prévues au journal de mobilisation s'embarquent aux lieux et dates ci-après pour leur destination.

Le 4e jour de la Mobon, à Montpellier, la prévôté de la 31e division d'infanterie ;

Le 4e jour de la Mobon, à Montpellier, la prévôté de la 28e division d'infanterie ;

Le 4e jour de la Mobon, à Mende et Rodez, les prévôtés destinés à la prévôté de la 74e division de réserve ;

Le 4e jour de la Mobon, à Rodez, la prévôté des 44e et 27e division d'infanterie ;

Le 5e jour de la Mobon, à Montpellier, la prévôté du quartier général du 16e corps d'armée.

A ces unités viennent s'en ajouter d'autres non prévues sur le journal de mobilisation et leur départ, a eu lieu dans l'ordre suivant :

1°) Prévôté de la D.E.S. de la 2e armée Parcs et Convois, composée de prévôtés des 16e et 16e légion bis, sous le commandement du capitaine Charansol, commandant l'arrondissement de Ceret. S'embarque à Montpellier le 7 septembre.

2°) Prévôté de la D.E.S. de la 5e armée, composée de prévôtés des 16e et 16e légion bis, sous le commandement du capitaine Dalphin, commandant l'arrondissement de Rodez et du lieutenant Bon, commandant l'arrondissement de Florac.

Elle s'embarque à Montpellier le 18 septembre.

3°) Prévôté de la D.E.S. de la 2e armée, sous le commandement du lieutenant Pierlot, commandant l'arrondissement de St-Afrique.

Elle s'embarque le 22 septembre.

4°) Prévôté d'un corps d'armée provisoire sous le commandement du capitaine Buffard, commandant l'arrondissement de Perpignan, elle s'embarque le 6 octobre.

Par décret présidentiel du 25 septembre, le lieutenant Gauthier, commandant l'arrondissement de St-Pons, est autorisé sur sa demande à passer dans l'infanterie, et est affecté au 27e régiment d'infanterie.

Le 1er octobre

Le chef d'escadron Costédoat commandant la prévôté du 16e corps d'armée, est remplacé par le chef d'escadron Vergès commandant la compagnie de l'Aude.

Un décret du 27 octobre rappelle à l'activité tous les brigadiers et gendarmes retraités depuis moins de 5 ans.

Le 20 novembre

Le chef de légion ayant terminé sa mission à Cette, reprend le commandement de la légion.

Le 18 décembre

Le gendarme Fabre de la brigade de Villeneuve, détaché à la prévôté de la 74e division, est cité à l'ordre de cette division, pour avoir fait preuve de courage et couru un réel danger, en se jetant à la tête d'un attelage de deux chevaux emballés.

1915

Le 14 janvier

Le capitaine Delorme, commandant l'arrondissement de Millau, est désigné pour faire partie de la prévôté des étapes et services de la 1ere armée.

Le 19 janvier

1 brigadier, et 9 gendarmes à pied bicyclistes destinés à la prévôté du 2e groupe du quartier général de la 1ere armée, s'embarquent à Montpellier.

Le 20 janvier

Le capitaine Faure, adjoint au commandant du quartier général du 16e corps d'armée, est évacué et remplacé par le lieutenant Canac commandant l'arrondissement de Castelnaudary.

Le 21 janvier

1 brigadier, 4 gendarmes à cheval et 5 gendarmes à pied sont demandés pour renforcer la prévôté du 16e corps d'armée ; ils s'embarquent à Montpellier.

Le même jour, 4 gendarmes à pied bicyclistes s'embarquent à Montpellier pour renforcer la prévôté de la 28e division d'infanterie.

Le 27 janvier

Le capitaine Brygo, commandant l'arrondissement de Marvejols, et le lieutenant Peyrière commandant la section de Bédarieux, s'embarquent à Montpellier le 1er à destination du quartier général du 35e corps d'armée et le 2e à destination d'une prévôté Anglaise.

Une circulaire mensuelle du 5 mars, prévoit la nomination au grade de sous-lieutenant pour la durée de la guerre au titre de l'armée territoriale, d'un certain nombre d'adjudants ou de maréchaux des logis chefs de gendarmerie retraités pour combler les vides existants dans le commandement des arrondissements par suite du départ aux armées d'un grand nombre de titulaires.

Un décret présidentiel du 25 avril autorise l'admission à titre temporaire sur leur demande, en qualité de gendarmes auxiliaires, d'un certain nombre de militaires gradés ou non gradés, appartenant à la réserve de l'armée territoriale ou aux plus anciennes classes de l'armée territoriale, ces militaires ne prêtent pas serment.

Le 23 juin

4 gendarmes à pied s'embarquent à destination de la 96e division territoriale.

Une instruction mensuelle du 16 juillet 1915, prévoit la nomination à titre temporaire et pour la durée de la guerre au grade de sous-lieutenant dans la gendarmerie territoriale pour être affectés au commandement d'un arrondissement, de magistrats mobilisés appartenant à l'armée territoriale ou à sa réserve, un additif à cette instruction en date du 28 juillet, assimilé aux magistrats, les avocats inscrits depuis 10 ans au moins au tableau de leur ordre.

Le 21 septembre

Le capitaine Lossouarn, commandant la prévôté de la 31e division d'infanterie, est évacué et est remplacé par le capitaine Géronini, commandant l'arrondissement d'Avignon.

Le 21 octobre

Le capitaine Fougères, commandant l'arrondissement de Mende, s'embarque à Montpellier, à destination de la prévôté de la 102e division territoriale.

Un arrêté du 21 novembre admet après 6 mois de présence dans la gendarmerie, les gendarmes auxiliaires ayant acquis les aptitudes nécessaires à prêter serment et être assimilés pour le service aux gendarmes titulaires. Leur nombre devra être au plus égal aux vacances existantes parmi les gendarmes de l'active.

Actes mémorables accomplis par les militaires aux armées :

Le 25 mars

Le gendarme à cheval Bessodes de la brigade de St-Martin de Londres, attaché à la prévôté du quartier général du 16e corps d'armée, étant de service au poste de commandement du général commandant le corps des armées, est atteint de plaie pénétrante de la partie moyenne du bras droit par éclat d'obus.

Le 29 mars

Le maréchal des logis Amblard, de la brigade de Pézénas, attaché à la prévôté de la 31e division, est cité à l'ordre de la division avec droit à la croix de guerre, pour sa belle conduite sous un bombardement violent et meurtrier.

Le 2 avril

Le gendarme à cheval Gase de la brigade de St-Chinian, attaché à la même prévôté, est cité à l'ordre de la division avec droit à la croix de guerre pour avoir porté secours à un artilleur grièvement blessé pendant le bombardement d'un village où il était de service.

Le 24 mai

Le lieutenant Pierlot, commandant l'arrondissement de St-Afrique, attaché à la prévôté du corps E.O., est cité à l'ordre du corps expéditionnaire pour son attitude énergique en contribuant à arrêter un commencement d'incendie provoqué par la chute d'un obus ennemi dans un dépôt de munitions.

Le 30 juin, cet officier est blessé par un éclat d'obus dans la région claviculaire droite pendant le bombardement de Sed-ul-Bahr.

Le 24 juin

Le gendarme à cheval Millau des brigades de Rodez, attaché à la prévôté de la 31e division d'infanterie, est cité à l'ordre de la division avec droit à la croix de guerre, pour avoir été désarçonné en arrêtant, deux chevaux emballés et avoir subi une forte commotion cérébrale.

Le 25 juillet

Le maréchal des logis à cheval Pouille, commandant la brigade de Cransac, est cité à l'ordre de la légion, pour son attitude courageuse dans l'arrestation d'un ouvrier espagnol armé d'un poignard dont il menaçait les passants.

Le 28 septembre

La prévôté de la 37e division d'infanterie, se signale par sa belle conduite au cours d'un bombardement très violent en portant secours aux blessés et en ramenant le calme et le sang-froid au milieu d'un important rassemblement de troupes.

Le gendarme à cheval Cabantous de la brigade de Cransac, est tué d'un éclat d'obus, il est cité à l'ordre de l'armée. Pour honorer sa mémoire, un ordre de la légion donne son nom à la caserne de gendarmerie de Cransac.

Le maréchal des logis à cheval Gau, commandant la brigade de Sévérac le château, est grièvement blessé d'un éclat d'obus à la figure. Il est cité à l'ordre de la division et décoré de la médaille militaire.

Le brigadier à cheval Segonds commandant la brigade de Bozouls et Puel, commandant la brigade de St-Rome de Tarn, les gendarmes à cheval Bajon, de la brigade de Laissac, Pique de la brigade de Salles-Curan, Champagnol de la brigade de Cansac, sont cités à l'ordre de la division (croix de guerre avec étoile de bronze), pour être particulièrement distingués au cours de cette journée.

Le 8 octobre

Le capitaine Gauthier, du 141e régiment d'infanterie, commandant l'arrondissement de St-Pons, passé dans l'infanterie

au début de la mobilisation, est cité à l'ordre de l'armée (3e armée), pour sa belle conduite au cours d'un bombardement très violent ou il a été blessé en allant reconnaître le terrain pour le débouché des contre attaques.

Le 26 octobre

Le gendarme à cheval Hermet des brigades de Marvejols, attaché à la prévôté de la 27e division d'infanterie, est cité à l'ordre du 14e corps d'armée, pour son courage et son entrain lors de l'attaque du 25 septembre en Champagne.

Année 1916

Le 2 janvier

1 brigadier à cheval et 7 gendarmes à pied sont demandés pour l'organisation du service de la police à Salonique. Ces militaires sont mis en route le 10 janvier sur Marseille où ils doivent s'embarquer à destination de Salomique.

Le 24 mars

2 brigadiers et 6 gendarmes à pied sont demandés pour la base Française à Corfou. Ces militaires sont mis en route le 1er avril sur Toulon où ils s'embarquent.

Le 26 mars

Le capitaine trésorier Jame, le lieutenant Payan, commandant la section de Cette et le lieutenant Cambe commandant l'arrondissement d'Espalion sont désignés par le ministre, le 1er pour commander le détachement de gendarmerie de police mobile de la 10e armée, le 2e pour la prévôté de la 30e division journalière et le 3e comme adjoint au commandement du quartier général du 16e commandement des armées.

Le 2 juin

Le chef d'escadron Clementel, commandant la compagnie de l'Aveyron, est désigné par le ministre pour exercer l'emploi de prévôt du 31e commandement des armées. Cet officier est mis en route sur sa formation le 16 juin.

Le 10 juillet

Le colonel Audié, chef de légion, est désigné pour exercer les fonctions de prévôt de la 2e armée, il rejoint sa formation le 1er août.

Le 2 novembre

Le lieutenant Poli commandant l'arrondissement d'Espalion, est désigné pour commander la prévôté de la 162e division journalière. Il rejoint sa formation le 10 novembre.

Le 13 novembre

Le capitaine Auguenion, commandant l'arrondissement de Villefranche est désigné pour la prévôté de la 57e division journalière, armée d'Orient. Cet officier est mis en route le 17 novembre sur Marseille où il doit embarquer.

Le 21 novembre

1 brigadier et 4 gendarmes à pied sont demandés pour Salonique. Ils ont mis en route le 26 septembre sur Marseille où ils s'embarquent.

Actes mémorables accomplis par les militaires de la légion.

Le 28 avril

Le brigadier Moulinié de la brigade de Claret à la prévôté de la 28e division journalière est blessé au visage par éclat d'obus en donnant sous un bombardement violent des indications à une corvée (citée à ordre de la division).

Le 19 mai

Le maréchal des logis Pouillé de Cransac, le brigadier Bergé de Mèze, le gendarme Dezalos de St Mathieu de Trévières, sont cités à l'ordre de la division. Sous un bombardement violent à Verdun, ces militaires ont assuré de jour et de nuit la liberté de la circulation. Le maréchal des logis Pouillé a été grièvement contusionné par un obus de gros calibre. Le même jour les gendarmes Lalanne de Ceilbres et Bermond de Frontignan sont tués par éclat d'obus en assurant le service de la circulation à Verdun, faubourg pavé.

Le 8 mai

Le gendarme Mercadier de Paulhan, détaché la force publique de Salonique de service dans cette ville, reçoit deux blessures, dont une grave par une bombe jetée par un avion. Il est décoré de la médaille militaire.

Le 30 mai

Le lieutenant Pogu de Decazeville, capitaine à titre temporaire au 155e d'infanterie, arrête avec sa compagnie une attaque ennemie qui cherchait à le tourner : cité à l'ordre du commandement des armées.

Le 15 juin

Le maréchal des logis Nougayrède de Réquista et le gendarme Gabrielli de Ceilhes à la prévôté de la 123e division journalière, font preuve d'une belle bravoure en assurant le service d'ordre au cours de l'explosion d'un dépôt de munitions, ils sont cités à l'ordre de la division.

Le 26 juillet

Le gendarme Fraissinet des brigades de Lunel, à la prévôté du détachement mobile de la 2e armée de service à un carrefour, est à demi enseveli sous les décombres d'un bâtiment et reçoit trois blessures légères par obus, à la suite du violent bombardement. Il est cité à l'ordre du commandement des armées.

Le 7 août

Le gendarme Fabre de la Camourgue, à la prévôté du détachement mobile de la 2e armée, est cité à l'ordre de la brigade, pour avoir assuré pendant plus de 3 mois un service périlleux dans une ville bombardée quotidiennement.

En juillet et août, les gendarmes Ressouche de la Bastide et Normand de Changé, détachés à la prévôté de la 74e division d'infanterie, font preuve de courage et de sang-froid au cours de nombreux bombardements en cherchant des blessés sous les décombres et en aidant des civils à se porter aux abris (cités à l'ordre de la division).

Le 28 août

Le capitaine Eyt-Dessus de Millau, prévôt de la division de marche du Maroc, est cité à l'ordre de la division pour avoir fait preuve du plus complet dévouement et d'un absolu mépris du danger en assurant le service d'ordre pendant les opérations de la Somme et de Champagne.

Le 30 août

Le gendarme Balmigère de Pézénas à la prévôté de la 31e division journalière, est blessé d'un éclat d'obus étant de service dans un poste de circulation soumis à un bombardement intense (cité à l'ordre de la division).

Le 30 août

Le gendarme Bessodes de St Martin de Londres, à la prévôté du quartier général du 16e commandement des armées est cité à l'ordre de l'état major du groupement. De service au poste de commandement le 25 juin 1915, il est blessé grièvement par éclat d'obus au bras droit. Cette blessure entraîne sa réforme.

Le 6 octobre

Le gendarme Frézouls de Capestang (prevôté de la 28e division journalière) étant de service dans un village bombardé trouve une mort glorieuse en accomplissant son devoir avec le plus complet mépris du danger.

Le 2 novembre

Le capitaine de gendarmerie à titre temporaire Gogu de Decazeville, capitaine adjudant major au 155e d'infanterie, est blessé par balle de Schrapnell au bras en dirigeant des travaux de défense sous un bombardement violent (cité à l'ordre de la division).

Le 30 novembre

Les gendarmes Monteils de Marvejols et Ginisty territorial de Laguiole, du détachement de police mobile (2e armée), de service dans une ville soumise en un bombardement quotidien, sont blessés par éclat d'obus. Le gendarme Ginisty succombe aux multiples blessures qu'il a reçues (cités à l'ordre du commandement des armées).

En décembre, le capitaine de gendarmerie à titre temporaire Pogu de Decazeville, capitaine adjudant major en 155ème d'infanterie, fait preuve d'un courage et d'un sang-froid remarquables au cours des combats devant S...

Année 1917

Le 6 juin

Le sous lieutenant à titre temporaire Busquet, commandant la section de Badarieux est désigné par le ministre pour remplir l'emploi d'adjoint au commandant du quartier général du 34e commandement des armées.

Il est mis en route sur sa nouvelle affectation le 14 juin.

Le 14 juillet

Le chef d'escadron Maudinat commandant la compagnie de l'Aveyron est désigné par le ministre pour remplir les fonctions de prévôt du 36e commandant des armées.

Le 29 juillet

Le lieutenant Moël adjoint au trésorier est désigné par le ministre pour assurer les fonctions de prévôt de la gare régulatrice de Gray. Il est mis en route le 7 août. Une instruction mensuelle du 29 juillet règle les conditions spéciales pour l'admission dans la gendarmerie à titre définitif pendant la durée des hostilités. Seuls les militaires de l'armée territoriale et de sa réserve sont admis à concourir pour l'emploi de gendarme stagiaire.

Le 11 août

3 maréchaux des logis et 10 gendarmes à pied sont dirigés sur Marseille par ordre du ministre.

Ces militaires sont destinés à un service d'ordre sur le passage des troupes françaises à travers l'Italie.

Actes mémorables accomplis par les militaires de la légion

Le 29 décembre 1916

Le maréchal des logis Julia de Clermont détaché à la prévôté reçoit la médaille militaire et la croix de guerre avec palme.

Ce sous-officier a fait preuve en maintes circonstances du plus grand courage et d'un mépris complet du danger. Au cours d'un violent bombardement il est blessé grièvement par éclat d'obus le 15 octobre 1916.

Le 17 janvier

Le brigadier Guibbaud de St Germain de Calberte et le gendarme auxiliaire Rougier de la même brigade, sont cités à l'ordre de la légion, pour avoir fait preuve de décision et d'un courage résolu en procédant à l'arrestation d'un déserteur très dangereux qui, armé, terrorisait depuis plusieurs mois les habitants de la région, par ses agressions à coups de fusil.

Le 29 mars

Le gendarme Duvert de Gigean et le gendarme Malhevet de Viviez de la prévôté, sont cités à l'ordre du quartier général de la 125e division journalière. Détachés comme volontaires dans un poste avancé et soumis à de violents bombardements, ont fait preuve de courage, de zèle et de dévouement en assurant ponctuellement leur consigne.

Le 21 avril

Le gendarme Martin de Béziers, détaché à la prévôté est cité à l'ordre de la direction des services automobiles. A fait

preuve d'un dévouement absolu et d'un très bel esprit de sacrifice en assurant son service sous un bombardement précis et violent qui a causé de nombreuses victimes à ses côtés.

Le 28 avril

Le lieutenant de gendarmerie Pogu, commandant la section de Decazeville, comme capitaine adjudant major, détaché au 155e d'infanterie est cité à l'ordre du commandement des armées. Très belle attitude au feu les 16, 17 et 18 août 1917.

Le 7 mai

Le gendarme Casteras de la cavalerie est cité à l'ordre de la division. S'est distingué en allant ramasser des blessés sous bombardement très violent, sollicite toujours les postes les plus exposés et assure son service d'ordre avec rigueur et activité.

Le 14 mai

Le lieutenant Bon, commandant l'arrondissement de Florac prévôt de la 35e division journalière est cité à l'ordre de la division. Chargé d'assurer du 5 au 10 mai un service d'ordre dans une zone violemment battue par l'artillerie ennemie, a rempli sa mission avec courage et fermeté. A été blessé au cours d'une reconnaissance de ses postes.

Le 15 mai

Le gendarme Loyeunic de Chanac, détaché à la prévôté est cité à l'ordre du général commandant d'armes (place de Reims). S'est signalé lors de l'incendie de l'hôtel de ville de Reims, par son courage, son sang-froid et l'efficacité de son concours.

Le 21 mai

Le maréchal des logis Salles de Rignac, détaché à la prévôté est cité à l'ordre du quartier général de la division. Dans une zone très souvent bombardée par obus de tous calibres, a donné le meilleur exemple d'activité, de sang-froid et de bravoure calme.

Le 26 juin

Le lieutenant Payan, commandant la section de Cette, détaché à la prévôté de l'armée d'Orient est cité à l'ordre de la division. Officier exemplaire a accompli avec habileté et énergie des arrestations d'épistrolaires et des perquisitions dangereuses. A montré aussi sur la Meure, du calme et du courage en parcourant ses postes sous des violents bombardements.

Le 19 juin

Le capitaine Auguemon, commandant la section de Villefranche, détaché à la prévôté de l'armée d'Orient, est cité à l'ordre de la division. A dirigé sous un bombardement continu, le service d'ordre dans la place de Monastir. A aussi assuré dans des conditions très difficiles le transfert de plus de 1.600 prisonniers bulgares.

Le 8 juillet

Le brigadier Resseguier de la cavalerie, les gendarmes Colas, du Pont de Salars, et Mounil de Marcillac détachés à la prévôté de l'armée d'Orient, sont cités à l'ordre de la prévôté. Ont fait preuve de sang-froid et de résolution dans l'accomplissement de leurs devoirs, au cours de l'évacuation de la population civile d'un village situé entre les lignes françaises et autrichiennes.

Le 19 juillet

Le maréchal des logis chef rappelé Fourroques de la brigade d'Aumont est cité à l'ordre de la légion pour avoir fait preuve au cours d'un incendie, de courage, de dévouement et d'un mépris absolu du danger en pénétrant dans un local enflammé pour y sauver un vieillard qui aurait péri sans son intervention.

Le 11 août

Les gendarmes Bégariés de Broquiés et Bénézech (général) à la 16e légion, détachés à la prévôté sont cités à l'ordre du régiment. Gendarmes très dévoués qui sont restés volontairement dans un secteur violemment bombardé ou ils ont exécuté un service très périlleux. Se sont fait remarquer par leur sang-froid et leur mépris du danger au moment des attaques.

Le 17 août

Le gendarme Ducourlioux, d'Agde est tué par éclat d'obus.

Le 20 août

Le gendarme Bournazeau de Montagnac, détaché à la prévôté, étant de service dans un carrefour, particulièrement visé par le tir ennemi, a été grièvement blessé. Il reçoit à cette occasion la médaille militaire. Le 21 août, ce militaire est mort des suites de ses blessures.

Le 4 septembre

Le gendarme Huguiès d'Estaing, détaché à la prévôté, est cité à l'ordre de l'armée. Durant neuf mois à Verdun, a fait preuve de sang-froid et de courage dans l'accomplissement de son service rendu très périlleux par des bombardements violents. Pendant le bombardement d'un hôpital, a sauvé des blessés et combattu un incendie qui s'était déclaré.

Le 17 septembre

Le capitaine Eyl-Dessus, commandant l'arrondissement de Millau, détaché à la prévôté est cité à l'ordre de la division. A assuré son service dans des conditions très difficiles au cours des offensives, faisant preuve de courage et n'hésitant jamais à se porter dans les zones bombardées.

Le 18 septembre

Le capitaine Gauvenet, commandant l'arrondissement de Mende, détaché à la prévôté, est tué par obus.

Le 25 septembre

Sont cités à l'ordre de la division les militaires dont les noms suivent détachés à la prévôté de la 31^e division journalière. Ginestel, brigadier à Aniane. Très bon brigadier, énergique. S'est fait remarquer par son zèle et son activité dans l'exécution de la police du champ de bataille et des prisonniers de guerre.

Carals, gendarme à St Chinian. Très bon gendarme, toujours volontaire pour les missions difficiles. A pris part pendant les combats au service de police du champ de bataille et a exécuté son service avec un zèle et une activité remarquables. Vergnes, gendarme au Caylar. Très zèle et très dévoué, a toujours exécuté son service avec intelligence et activité. A pris part pendant le combat au service de la police du champ de bataille et s'est fait remarquer dans ce service par son zèle et son entier dévouement.

Le 30 septembre

Le capitaine adjudant major Pogu, commandant la section de Decazeville, détaché au 155^e d'infanterie, est cité à l'ordre de l'armée. Officier de gendarmerie, venu dans l'infanterie sur sa demande. A pris le commandement de son bataillon à l'improviste et l'a conduit à l'attaque avec une vigueur et un entrain sans pareils à l'assaut des tranchées allemandes, s'en est emparé d'un seul élan et a capturé de nombreux prisonniers et un matériel considérable.

Le 1^{er} octobre

Le capitaine Gauthier, commandant l'arrondissement de St Pons, détaché du 141^e d'infanterie est fait chevalier de la légion d'honneur. Officier qui sert sur sa demande dans l'infanterie, à toujours fait preuve d'une belle attitude au feu. Blessé en septembre 1915 en effectuant une reconnaissance.

Le 12 octobre

Le gendarme Jacob, de Béziers, détaché à la prévôté, est cité à l'ordre du régiment. A donné maintes preuves de calme et de courage dans une localité soumise à un violent bombardement par avions en se portant spontanément au secours des personnes tuées ou blessées. Est resté exposé aux bombes ennemies et n'est rentré au cantonnement que lorsque tout danger eut disparu.

Le 13 octobre

Les militaires dont les noms suivent, sont cités à l'ordre de la division Delclos, brigadier à Bagnole détaché à la prévôté. Aux armées depuis 3 ans, fait preuve d'initiative, de calme et de courage et de dévouement dans les services périlleux. Au moment de l'attaque devant Verdun, a fait parti d'un poste avancé soumis au feu de l'ennemi. Mayran, gendarme à Decazeville, Abadu, gendarme à Frontignan, et Gabrielle, gendarme à Ceilhes, chargés d'un service d'ordre à l'occasion d'une attaque et placés dans des postes exposés, ont fait preuve de sang-froid et de courage et se sont acquittés d'une façon parfaite de la mission qu'ils avaient à remplir.

Le 4 novembre

Le gendarme Cussac de Villecontal, détaché à la prévôté est cité à l'ordre de l'état major de l'armée. A fait preuve de courage et d'énergie en assurant l'ordre sous un bombardement violent. A réussi à maîtriser un attelage sans conducteur, affolé par le bombardement.

Le 4 novembre

Le gendarme Monteils, de Marvejols, détaché à la prévôté est cité à l'ordre de l'armée. Gendarme courageux, a été tué à son poste au cours d'un bombardement de la ville de Soissons alors qu'il assurait un service de barrage.

Le 27 novembre

Le capitaine adjudant major Pogu, commandant la section de Decazeville, détaché au 155^e d'infanterie, est cité à l'ordre du régiment. A pris part avec le régiment à toutes les grandes batailles de 1916 et 1917. S'est distingué partout et toujours par son énergie et sa bravoure.

Le 16 décembre

Dirand, lieutenant à Cette, détaché à la prévôté de l'armée d'Orient. A fait preuve dans les opérations de police, de tact, de sang-froid et d'activité. Lors d'un incendie à Salonique, a donné à son personnel l'exemple du dévouement et d'une inlassable activité.

Citation n° 74

Ordre de la légion

Extrait de l'ordre n° 31 du 155^e régiment d'infanterie

Le lieutenant colonel commandant le 155^e régiment d'infanterie cité à l'ordre du régiment.

M. Pogu Auguste, Victor, capitaine adjudant major 12^e bataillon : " A été détaché sur sa demande de la gendarmerie dans l'infanterie. A pris parti avec le régiment à toutes les grandes batailles de 1916 et 1917 (Verdun, Somme, Aisne et Verdun). S'est distingué partout et toujours par son énergie, sa bravoure et ses belles qualités de troupe. "

Aux armes le 27 novembre 1917

Le lieutenant colonel, commandant le 155^e régiment d'infanterie.

Signé : Illisible.

Copie conforme :

Montpellier, le 21 décembre 1917.

Le lieutenant colonel Fabre chef de la 16^e légion.

Signé : Fabre.

Citation n° 1

Ordre de la légion

Extrait de l'ordre général n° 54 de l'armée d'Orient.

Le général commandant en chef les armées alliées en Orient, cité les militaires dont les noms suivent à l'ordre de l'armée :

M. Dirand Joseph, lieutenant à Cette, détaché à la prévôté des étapes (F.P. de Salonique).

" Excellent officier qui, dans des opérations de police nombreuses et délicates, fait preuve de tact, de sang-froid et d'activité malgré les circonstances difficiles dans lesquelles il se trouvait. Le 18 août 1917, lors de l'incendie de Salonique à dirigé le service d'ordre de son secteur avec zèle, intelligence et fermeté, procédant le jour même et les jours suivants à de nombreuses arrestations, donnant à tout son personnel l'exemple du dévouement et d'une inlassable activité. "

Signé : Sarrail.

Copie conforme :

Montpellier, le 4 janvier 1918.

Le lieutenant colonel Fabre, chef de légion.

Signé : Fabre.

Citation n° 2

Ordre de la légion

Ordre du 20^e régiment d'infanterie n° 84 du 12 octobre 1917

En exécution des prescriptions de la note n° 948, du 16 septembre 1917, du général commandant la 9^e armée, et conformément aux dispositions de la note du G.Q.G. n° 24709 du 30 septembre 1916, le colonel commandant le 20^e régiment d'infanterie, cité à l'ordre du régiment, les militaires dont les noms suivent, pour les motifs ci-après :
Jacob Félix, Victor, gendarme à Béziers détaché à la prévôté de la 49^e section de gendarmerie :

" A donné maintes preuves de calme et de courage, notamment le 5 septembre 1917, dans une localité soumise à un violent bombardement par avions, en se portant spontanément au secours de personnes tuées ou blessées. Est resté exposé aux bombes ennemies et n'est rentré à son cantonnement que lorsque tout danger eût disparu. "

Signé : Melter

La présente citation annule et remplace celle du directeur du service automobile, n° 175 du 9 septembre 1917, parue à l'ordre de la légion n° 54 du 23 septembre 1917.

Montpellier, le 7 janvier 1918.

Le lieutenant colonel Fabre, chef de la 16^e légion.

Signé : Fabre.

1918

Le 1^{er} mars, le lieutenant colonel Fabre, chef de la 16^e légion de gendarmerie est désigné par le ministre pour exercer les fonctions de prévôt de la 4^e armée. Il est mis en route sur sa nouvelle affectation le 12 mars.

Le 17 mars, le sous-lieutenant Lortet, commandant l'arrondissement de Lodève est désigné pour exercer les fonctions de prévôt à la 26^e division journalière. Il est mis en route le 2 avril sur sa nouvelle affectation.

Le 30 avril, le capitaine Auguemon, commandant l'arrondissement de Villefranche, est désigné pour commander un détachement de gendarmerie provenant des armées et stationne à Bourges. Il est mis en route sur Bourges le 8 mai.

Le 9 mai, le sous-lieutenant Magaud, commandant l'arrondissement d'Espalion, est désigné pour commander la prévôté de la 58^e division journalière. Il est mis en route sur sa nouvelle affectation le 19 mai.

Actes mémorables accomplis par les militaires de la légion.

Le 16 décembre 1917

Creysseles, maréchal des logis de Plajac est cité à l'ordre de la 37^e division journalière. A dirigé du 22 novembre au 2 décembre 1917 un important service d'ordre et de surveillance de la circulation en un point très fréquemment bombardé, s'était déjà signalé au cours d'un bombardement par avions.

Le 7 janvier 1918

Le gendarme Paulignan, de Montpellier, détaché à la prévôté, est cité à l'ordre du quartier général du 34^e commandement des armées. Cependant plus de 5 mois, assuré un service d'ordre dans une gare de ravitaillement bombardée à plusieurs reprises par obus de gros calibre : y a fait preuve de courage et de sang-froid.

Le 15 janvier

Le gendarme Mercier, de la Canourgue, est cité à l'ordre de l'état major de la VI^e armée. A donné maintes preuves de courage, de sang-froid et de dévouement dans le service de surveillance de la circulation périlleuse et pénible pendant le bombardement de Soissons.

Le 5 mars

Le gendarme Toureng de Pignan est cité à l'ordre de l'état major du 34^e commandement des armées. S'est

particulièrement distingué à Reims où il a participé au service de police de la place, a notamment fait preuve de courage et d'abnégation en coopérant à l'extinction d'un important incendie dans la ville par le feu de l'ennemi.

Le 6 mars

Le gendarme Rey, de Servian, est cité à l'ordre du quartier général de la 134e division d'infanterie. De service à une issue, est resté courageusement à son poste, malgré le violent bombardement d'obus asphyxiants et a subi un commencement d'intoxication.

Le 10 mars

Le brigadier Pin, de St Affrique, est cité à l'ordre de l'état major du 16e commandement des armées. S'est particulièrement fait remarquer par son zèle, son activité, son mépris du danger en assurant de jour et de nuit, du 17 août au 3 septembre 1917, la police du champ de bataille.

Le 24 mars

Le gendarme Blanc, de Graissessac, détaché à la prévôté de la 26e division d'infanterie, est cité à l'ordre du régiment. Au cours d'un violent bombardement, s'est porté de lui même au secours d'hommes ensevelis et a été blessé en opérant le sauvetage de ses camarades.

Le 30 mars

Le gendarme Fraysse, de la Bastide, est cité à l'ordre de l'état major de la 125e division d'infanterie. A fait preuve de sang-froid et de courage en assurant dans un carrefour, sous le plus violent bombardement, le service de circulation et de barrage.

Le 1er avril

Le gendarme Mélique, de St Germain de Calberte est cité à l'ordre de la 74e division d'infanterie. Excellent gendarme rempli de zèle. A été commotionné et intoxiqué au cours d'un bombardement par obus à gaz en assurant une liaison à travers des zones infectées.

Le 17 avril

Le maréchal des logis chef Ville, de Bédarieux est cité à l'ordre du quartier général de la 55e division d'infanterie. A fait preuve du plus grand courage et d'un mépris absolu du danger, en assurant sous un violent bombardement le maintien de l'ordre et la police de la circulation.

Le 1er juin

Le gendarme Planchon de Graissessac, est cité à l'ordre de la 31e division d'infanterie. A demandé à prendre part au service de la police du champ de bataille dans un secteur constamment bombardé et a exécuté ce service avec un zèle et une activité inlassable.

Le 1er juin

Le gendarme Roudez de la Salvetat (Hérault) cité à l'ordre de la 31e division d'infanterie. Au front depuis le début de la guerre. A pris part avec zèle et activité au cours des opérations et pendant le combat au service de la police du champ de bataille.

Le 20 juin

Le capitaine Jame, trésorier de la légion, adjoint au colonel. Commandant la gendarmerie du G.A.N., est cité à l'ordre de la gendarmerie du G.A.N. a rempli avec beaucoup de courage et de sang-froid des missions très dangereuses aux postes avancés sur l'Aisne et en particulier dans la ville de Reims, sous de très violents bombardements.

Le 29 juillet

Le gendarme Herron de Mur-de-Barrez est cité à l'ordre du quartier général du 38e commandement des armées. Son chef de brigade étant très grièvement blessé et trois de ses camarades hors de combat, a pris le commandement du détachement sous le bombardement et s'est acquitté de sa tâche difficile à la satisfaction de ses chefs.

Le 23 août

Le gendarme Cussac, de Villecontal, est cité à l'ordre de la 3e division d'infanterie Italienne. A donné pendant 10 jours d'action violente un bel exemple de courage et d'esprit de sacrifice en accomplissant avec calme et énergie les missions qui lui ont été confiées.

Le 24 septembre

Mr Payant, capitaine à Marvejols est cité à l'ordre de la 30e division d'infanterie. Officier de grande droiture, reconnaissant que le devoir a montré en toute circonstances, notamment au cours des opérations en Grèce et en Albanie, de réelles qualités d'énergie, de tact et de caractère.

Le 25 septembre

Le gendarme Covyla, de Peyreleau est cité à l'ordre de la 37e division d'infanterie. De service en arrière des corps engagés dans la bataille. Noyon, a assuré sa mission malgré la violence du bombardement avec le plus complet dévouement. Tué à son poste par éclat d'obus. Déjà cité par son courage et son calme.

Le 5 octobre

Le chef de brigade Griffon, de Florac, est cité à l'ordre de la prévôté de la 5e armée. A toujours été pour son unité un modèle de calme et de courage, surveillant l'exécution de son service, sous les plus violents bombardements et montrant l'exemple à tout son personnel.

Le 19 octobre

Le chef de brigade 4e classe Blattes, de Firmy, est cité à l'ordre de l'état major de la 6e armée. Excellent chef de brigade

qui s'est fait remarquer en dirigeant sous le feu de l'ennemi les corvées d'assouvissement du champ de bataille. A fait preuve aussi d'énergie en dirigeant sous un bombardement par avions le repli de cent prisonniers coupés à sa surveillance.

Le 2 novembre

Le chef de brigade Delhon, de Mur de Barrez, de la prévôté de la 17e division d'infanterie, est cité à l'ordre du régiment. Excellent chef de brigade. A participé au service de la circulation dans la zone de tranchées et de la police du champ de bataille dans des conditions souvent périlleuses. A assuré ce service du 23 au 28 octobre sous un violent bombardement.

Le 7 novembre

Le gendarme Vaissière, de Mauguio est cité à l'ordre de la 124e division d'infanterie. S'est distingué au service de la circulation dans la zone des tranchées. Chargé de la surveillance du ravitaillement en eau pendant les opérations du 5 au 15 octobre. A rempli parfaitement sa mission.

Le 16 octobre

Le gendarme Rieu Boussul de Meyrueis, est cité à l'ordre de la 62e division d'infanterie. S'est toujours fait remarquer par les plus belles qualités d'endurance, d'énergie et de dévouement, notamment pendant la poursuite victorieuse de la division d'infanterie.

Le 20 novembre

Mr Lortet, lieutenant à Lodève est cité à l'ordre de la 26e division d'infanterie. Officier d'un grand dévouement. A toujours montré beaucoup de zèle, en toutes circonstances, même les plus périlleuses.

Le 20 novembre

Mr Magaud, sous-lieutenant à Espalion est cité à l'ordre de la 58e division d'infanterie. Pendant 4 ans de guerre, tant au front du Maroc que sur celui de France, a toujours donné l'exemple du dévouement. S'est acquitté de missions délicates et périlleuses avec un remarquable esprit de décision et plus grand sang-froid sous un violent bombardement ennemi.

Le 20 novembre

Le gendarme Salanouve, de la Salvetat (Hérault) est cité à l'ordre de la 31e division d'infanterie. Jeune gendarme animé d'un excellent esprit militaire. Toujours volontaire pour les services les plus pénibles, souvent employé au service d'ordre et de circulation, dans les lieux les plus bombardés, s'est toujours bien comporté.

Le 24 novembre

Le gendarme Sirven, de Meyrueis, est cité à l'ordre de la 123e division d'infanterie. Très bon gendarme, a montré à Verdun un courage et un dévouement complets, en assurant ponctuellement les ordres reçus et la police du champ de bataille en des points très exposés. Toujours volontaire pour les postes dangereux.

Le 4 décembre

Le chef de brigade 4 classe Sutra, de Châteauneuf est cité à l'ordre du régiment. A effectué du 11 au 23 septembre de nombreuses patrouilles de nuit et de jour sur la route de Monastive à Kanina sous un bombardement intermittent. A toujours fait preuve d'un moral élevé et d'un entrain remarquable.

Le 15 décembre

Le chef de brigade Dardé, de Cransac est cité à l'ordre du quartier général de la 35e division d'infanterie. Gradé parfait. A été le meilleur exemple pour ses subordonnés. Toujours prêt pour les services les plus pénibles. A fait preuve de beaucoup de sang-froid en assurant dans des localités violemment bombardées par avions et par pièces le maintien de l'ordre et la circulation.

Le 17 décembre

Le chef de brigade 3e classe Cadays, d'olargues est cité à l'ordre de la 37e division d'infanterie. Détaché dans une prévôté divisionnaire pendant la plus grande partie de la campagne, tant en France qu'en Orient, a toujours fait preuve dans les circonstances les plus difficiles, de courage et de dévouement.

Le 17 décembre

Le gendarme Séquier de Bozouls est cité à l'ordre du quartier général 37e division d'infanterie. Gendarme modèle, à la prévôté depuis le début de la campagne, a occupé souvent des postes violemment bombardés où il a toujours fait preuve de calme et de sang-froid, s'acquittant avec le plus grand zèle des missions qui lui étaient confiées.

Le 20 décembre

Les gendarmes Valent de Montpellier et Barrier de Mende sont cités à l'ordre de l'état major du 16e commandement des armées. Ont effectué leur service de police et de la circulation d'un façon digne d'éloges dans des conditions particulièrement pénibles sous de violents bombardements.

Le 20 décembre

Les gendarmes Dumora, de Fournels et Jouanissou de Najar sont cités à l'ordre de l'état major du 16e commandement des armées. Affectés à un poste de barrage en des points visés par le canon ennemi, pendant plus d'un mois, y ont exercé un service très énergique avec un entier dévouement.

Le 31 décembre

Mr Mordin, capitaine à Montpellier est félicité à l'ordre de la gendarmerie du G.A.N. Aux armées depuis le début des hostilités, a toujours fait preuve de grandes qualités militaires, dans le commandement des unités qui lui ont été

confiées. A fait preuve en outre de beaucoup de tact et d'initiative dans les fonctions d'agent de liaison auprès de la direction des étapes du groupe d'armées.

Le 8 octobre 1918

Le gendarme Casaurang, de Cransac, est cité à l'ordre du quartier général de la 77^e division d'infanterie. Au front depuis plus de 3 ans, s'y est fait remarquer par son courage, son calme et son esprit du devoir. A assuré pendant les batailles de Verdun, de la Somme, du Chemin des Dames, avec la plus grande énergie, sous les bombardements, sa mission de barrage et de police des champs de batailles.

Le 8 octobre 1918

Le gendarme Parssols, de Sauveterre, est cité à l'ordre du quartier général de la 77^e division d'infanterie. Au front depuis plus de 3 ans, s'y est fait remarquer par son courage et son esprit du devoir. Pendant les batailles de Verdun et de la Somme (1916) du Chemin des Dames et de l'Oise (1918), et tout récemment dans Reims, a assuré avec la plus grande énergie, sous les bombardements, sa mission de barrage et de police des champs de bataille.

Le 12 novembre 1918

Le gendarme Parassols, de Sauveterre, est cité à l'ordre du quartier général de la 77^e division d'infanterie. Gendarme d'un courage éprouvé, dont la crane [sic] attitude dans les moments difficiles est d'un exemple apprécié. Chargé sur la " Lys " de la police des ponts du Génie plusieurs fois coulés, a rempli sa mission sous les tirs harcelants d'avions et d'artillerie, avec l'attitude sereine et l'entrain dont il est coutumier.

1919

Le 11 janvier 1919

Le gendarme à cheval Joubert, de la Salvetat Saint Agoût, est cité à l'ordre du quartier général de la 125^e division d'infanterie. S'est distingué en 1916 dans la Somme, et en 1917-1918, sur l'Aisne et la Marne, en faisant un service des plus pénibles sous des bombardements violents.

Le 25 janvier 1919

Le gendarme Pinel, de Bagnols, est cité à l'ordre de la 27^e division d'infanterie. Excellent gendarme, qui sous un violent bombardement , a ramené les prisonniers confiés à sa garde et est revenu chercher matériel et chevaux.

Le 28 janvier 1919

Le gendarme à cheval Colas, de Pont de Salars, est cité à l'ordre du régiment (prévôté de la 4^e division d'infanterie). A fait preuve pendant la campagne des plus belles qualités militaires, au front français pendant 2 ans et demi, au front d'Orient pendant 1 an.

Le 28 janvier 1919

Le chef de brigade de 4^e classe, Chapelle, de Bédarieux, est cité à l'ordre du régiment (prévôté de la 76^e division d'infanterie). A donné pendant plus de 18 mois de présence aux armées du front français le plus bel exemple de courage, d'abnégation et d'énergie. Chargé de missions périlleuses et difficiles, s'en est toujours acquitté avec intelligence et ponctualité, et n'a pas cessé de donner à ses subordonnés l'exemple du devoir militaire.

Le 11 février 1919

Le chef de brigade de 4^e classe, à pied Blanc, du Chambon, est cité à l'ordre du régiment (prévôté de la 48^e division d'infanterie). Au cours des diverses opérations de la division et notamment pendant les attaques de l'Ailette et de Champagne (août et septembre 1918) a assuré avec beaucoup de sang-froid et un entier dévouement le service d'ordre et de barrage à des postes fréquemment soumis aux bombardements de l'Artillerie et des avions ennemis.

Le 23 février 1919

Le chef de brigade de 3^e classe, à cheval, Joly, du Bousquet d'Orb, est cité à l'ordre du régiment (prévôté de la 1^{ere} armée). N'a pas cessé de donner le plus bel exemple de zèle, de dévouement, et du mépris du danger pour assurer les mesures d'ordre lors des violents bombardements dans la Somme et l'Oise (période mars septembre 1918).

Le 23 mars 1919

Le chef de brigade de 3^e classe Blattes, d'Aubin, est cité à l'ordre de la prévôté de la VI^e armée. A rempli les fonctions de gardien chef de la prison militaire de la prévôté de l'armée pendant plus d'une année, au cours de laquelle il a eu la responsabilité de plusieurs milliers de personnes. A rempli son devoir avec une telle vigilance qu'aucune évasion ne s'est produite, même au cours de la retraite et des nombreux déplacements exécutés.

Le 30 avril 1919

Le gendarme Bonin, de Vialas, est cité à l'ordre de la mission Française près l'armée Américaine. A donné des preuves de sang-froid et de courage en exécutant notamment à Reims un service pénible sous un violent bombardement .

Le 7 mai 1919

Le gendarme Hermet, de Marvejols, est cité à l'ordre de la prévôté de l'armée de Hongrie. En service à Meusathz (Hongrie) et requis de prêter main forte pour l'arrestation d'un militaire qui après avoir volé chez un habitant, avait tiré des coups de revolver sur ses poursuivants, s'est engagé résolument avec un de ses camarades dans un grenier où s'était réfugié le fugitif et a pu lui enlever le revolver encore chargé de 4 cartouches, avant qu'il ait pu en faire usage.

Le 7 mai 1919

Le gendarme Daydé, d'Agde, est cité à l'ordre de la prévôté de l'armée de Hongrie. En service à Meusathz (Hongrie) et requis de prêter main forte pour l'arrestation d'un militaire qui après avoir volé chez un habitant, avait tiré des coups de

revolver sur ses poursuivants, s'est engagé résolument avec un de ses camarades dans un grenier où s'était réfugié le fugitif qu'il a tenue en joue, permettant ainsi à son collègue de le désarmer d'un revolver encore chargé de 4 cartouches, avant qu'il ait pu en faire usage.

Le 11 mai 1919

Le chef de brigade de 3e classe, Galinier, de Capdenac, est cité à l'ordre du quartier général de la 31e division d'infanterie. Détaché en octobre 1918, au 9e commandement de la division d'infanterie y a rendu de bons services au point de vue de l'ordre et de la circulation, notamment au passage de l'Ailette, et de la traversée du massif de St Gobain.

Le 11 mai 1919

Le gendarme Benois, du Caylar est cité à l'ordre du quartier général de la 31e division d'infanterie. A rendu des services signalés pendant les batailles de Beauséjour en mars et avril 1915. en août 1916, Verdun. Thiaucourt, en août 1917.

Mort-Homme, et en mai 1918 Mont Kemmel. S'est beaucoup dépensé, malgré le danger, en assurant la police du champ de bataille.

Le 5 juin 1919

Le lieutenant Dirand, commandant la section de Cette, est cité à l'ordre de la brigade (prévôté de la 122e division d'infanterie). Sur le front pendant toute la campagne. A rempli ses devoirs avec un entier dévouement. S'est fait remarquer en 1914 à la bataille de la Marne et en 1915, en Serbie et à l'attaque de Dobropolje où il a su grâce à son sang-froid et à son énergie, mener à bien sous le feu de l'ennemi, l'évacuation d'un grand nombre de prisonniers faits au cours de l'action.

Le 8 août 1919

Les gendarmes Coutouly, de Montpellier et Mathet, d'Asprières sont félicités à l'ordre de la légion pour avoir le 12 juillet 1919, su donner des soins appropriés et ramener à la vie un baigneur de 14 ans qui venait de se noyer dans un étang à Montluçon.

Le 24 septembre 1919

Le capitaine Eyl-Dessus, commandant l'arrondissement de Millau, est cité à l'ordre de la division Marocaine. Au front depuis août 1914, a fait preuve en des circonstances critiques d'une fermeté et d'une initiative qui ont permis la retraite en bon ordre des convois menacés par l'ennemi. A su par son courageux exemple personnel obtenir de ses gendarmes au cours de tous les combats de la division le maximum de rendement (3e citation).

Le 5 octobre 1919

Le sous-lieutenant Biau, de St Affrique, est cité à l'ordre de la légion. A l'occasion d'un crime, a été un auxiliaire précieux pour le parquet en élargissant les recherches, ce qui a permis d'arrêter immédiatement un complice qui s'était créé un alibi et de lancer un mandat d'arrêt contre l'auteur principal du crime en fuite.

Le 5 octobre 1919

Le chef de brigade de 4e classe Bosc, de Broquiés, est cité à l'ordre de la légion. Malgré la neige, les chemins accidentés et difficiles, a quitté sa résidence à minuit pour se rendre sur les lieux dès qu'il fut informé qu'un crime venait d'être commis. Avec l'aide de son personnel, après des recherches persévérantes durant 41 heures a réussi à donner au parquet venu sur les lieux, des renseignements de nature à décider l'arrestation immédiate d'un complice et la délivrance d'un mandat d'arrêt contre l'auteur principal du crime.

1920

Le 10 avril 1920

Le chef de brigade de 4e classe Pons, de Salles-Curan, est cité à l'ordre de la légion. A fait preuve le 21 novembre 1919 d'énergie et de courage en procédant résolument avec un seul gendarme, à la recherche puis à l'arrestation d'un fou dangereux qui venait de faire 2 victimes et était porteur d'un fusil et d'un revolver chargés et armés.

Le 10 avril 1920

Le gendarme à cheval Reboul, de Cette, est félicité à l'ordre de la légion. A fait preuve le 21 septembre 1919 d'énergie et de courage en suivant avec résolution son chef de brigade pour procéder à la recherche puis à l'arrestation d'un fou dangereux qui venait de faire deux victimes et était porteur d'un fusil et d'un revolver chargés et armés.

Le 2 mai 1920

Le capitaine Bon, commandant l'arrondissement de Rodez est félicité à l'ordre de la légion. Le 21 avril 1920 a dirigé à Sébazac (Aveyron) une battue qui a abouti à la capture dans une grange obscure d'un aliéné toujours armé, menaçant et terrorisant la population, évadé de l'asile de Rodez, où il avait été interné à la suite d'un double assassinat. A donné en cette circonstance à son personnel, l'exemple du dévouement, du courage et de la ténacité.

Le 2 mai 1920

Le chef de brigade de 4e classe Poujol, de Marcillac, est félicité à l'ordre de la légion. Le 21 avril 1920, a fait preuve de perspicacité, d'esprit de sacrifice, de courage en cherchant et en arrêtant dans une grange obscure, un individu réputé comme très dangereux et toujours armé.

Le 2 mai 1920

Le gendarme à cheval Maisonnave, de Rodez, est félicité à l'ordre de la légion. A fait preuve d'intelligente ténacité et de dévouement méritoire en cherchant et en obtenant habilement des renseignements qu'ont mis la gendarmerie sur la bonne piste d'un évadé dangereux de l'asile d'aliénés terrorisant la population. Au cours d'une battue le 21 avril 1920,

qui a abouti à la capture de ce malfaiteur, a montré de la résolution et de la bonne humeur, malgré le danger à courir, le mauvais temps à supporter.

Le 7 mai 1920

Le chef de brigade de 4e classe, à cheval, Douze, de Mèze, est félicité à l'ordre de la légion. Le 23 avril 1920, a donné à ses hommes un bel exemple de courage en procédant à l'arrestation, dans une maison de Mèze, d'un individu dangereux, déserteur, condamné à mort, réfugié chez des parents peu recommandables et redoutés à juste titre.

Le 15 mai 1920

Le gendarme à pied Boutin, de Marsillargues est félicité à l'ordre de la légion. En tournée de nuit le 5 mai 1920, a essuyé sans être atteint, un coup de feu d'un individu qui venait avec 2 autres malfaiteurs d'assommer et de dévaliser le convoyeur des dépêches de Lunel. Aidé de son camarade, a pu, grâce à son courage et à son sang-froid, arrêter un des 3 bandits porteur d'un browning chargé.

Le 15 mai 1920

Le gendarme Balleydier, de Hartillarguet, est félicité à l'ordre de la légion. En tournée de nuit le 5 mai 1920, a réussi avec son camarade à arrêter un individu porteur d'un browning chargé, bandit, qui avec 2 autres malfaiteurs venait de dévaliser et d'assommer le convoyeur des dépêches de Lunel.

Le 26 octobre 1920

Le gendarme à cheval Ronnaux, de Ganges est cité à l'ordre de la légion, pour n'avoir pas hésité à poursuivre un braconnier en traversant l'Hérault, ou, victime du devoir, il trouva la mort.

1921

Le 5 février 1921

Le gendarme à pied Tourpy, de St Pons détaché à la prévôté de l'armée française du levant est cité à l'ordre de la division. Gendarme sérieux et ponctuel, animé du sentiment du devoir, s'est distingué par son zèle lors des opérations de la colonne " Cilicie-Amanusaintale-Rosseir ".

Le 15 juin 1921

Les militaires ci-après sont félicités à l'ordre de la légion.

1° Barrandon, chef de brigade de 3e classe à Decazeville : " abattu d'un coup de bâton par un individu auquel il demandait son identité, n'a pas hésité, après s'être ressaisi, à jeter sur ce forcené et à coopérer à son arrestation. A fait preuve en la circonstance, de courage et de résolution. "

2° Phalip, gendarme à Decazeville : " a arrêté un individu qui venait d'abattre son chef de brigade d'un coup de bâton, a soutenu une longue lutte avec ce malfaiteur qui l'a mordu et égratigné. En la circonstance a fait preuve de courage et de résolution.

Le 13 septembre 1921

Le lieutenant Montagné, commandant la section de Cette, le chef de brigade de 2e classe Creyssels et les gendarmes Izombard, Rives, Aubrespy, Cavalier, Laresche, Vernhes, Reboul, Naudy et Berthuit sont félicités à l'ordre de la légion. Le 1er septembre 1921, à Cette, avisés qu'une tentative d'assassinat suivie de vol avait été commise sur la personne du percepteur par trois bandits armés de brownings, se sont mis courageusement à la poursuite de ces malfaiteurs, secondés par des agents de police et des civils et ont réussi malgré les coups de feu essuyés à en arrêter deux, le troisième qui venait de tuer un agent de police ayant été abattu par un civil armé d'un fusil.

1923

Le 20 juillet 1923

Les militaires dont les noms suivent sont félicités à l'ordre de la légion.

Le Roques, gendarme à cheval à Bédarieux (Hérault) :

Le 3 juillet 1923 a dépisté le premier l'auteur d'un cambriolage à main armée du bureau à poste de Bédarieux, lui a donné la chasse pendant plusieurs heures, en essuyant de nombreux coups de feu, dont un troua ses effets. A donné d'utiles indications qui permirent la destruction du bandit quelques heures plus tard. A fait preuve en la circonstance d'un courage remarquable.

Castella, gendarme à cheval à Bédarieux et Alleman, gendarme à cheval au Bousquet d'Orb. (Hérault).

Le 3 juillet 1923, dans une battue organisée par la gendarmerie contre un bandit espagnol armé d'un browning, ont fait preuve de bravoure en le délogeant de sa retraite et l'abattant d'une balle de carabine après une longue poursuite et plusieurs sommations de se rendre auxquelles il était répondu par des coups de feu.

1924

Le 27 mars 1924

Les militaires dont les noms suivent sont félicités à l'ordre de la légion :

Bardy, chef de brigade de 4e classe à Entraygues (Aveyron).

Le 6 mars 1924, à Entraygues, au cours d'une émeute organisée par des communistes pour délivrer un prisonnier enfermé dans la chambre de sûreté de la caserne, a fait preuve de calme, de sang-froid et d'esprit de décision, et a su conserver une attitude remarquable évitant ainsi des incidents pénibles et regrettables qui se seraient certainement produits. Force est restée à la Loi.

Cussac, gendarme à Entraygues (Aveyron).

Le 6 mars 1924, à Entraygues, s'est distingué par son attitude énergique en refusant au Maire et au greffier de la justice de paix de libérer en l'absence du chef de brigade, un prisonnier arrêté pour outrages à la gendarmerie, refus qui fut la cause d'une émeute organisée par des communistes pour délivrer le prisonnier, mais force resta à la Loi.

Le 23 juillet 1924

Le militaire ci-après est félicité à l'ordre de la légion :

Marre, chef de brigade de 4e classe à Najac (Aveyron).

Le 25 juin 1924, à Lunac (Aveyron) a pris la direction des opérations de sauvetage d'une personne ensevelie dans un puits profond de 7 mètres, à la suite d'un éboulement de 12 mètres cubes de pierres. Par d'habiles dispositions prises et avec l'aide de 3 militaires de la gendarmerie, a réussi après 3 heures d'efforts à faire déblayer le puits et ramener au jour, saine et sauve, la victime de cet accident.

1925

Le 27 août 1925

Le gendarme à cheval Salanon, Médard Louis, des brigades de Montpellier (Hérault) est félicité à l'ordre de la légion pour sa belle conduite dans des circonstances suivantes :

Le 16 août 1925

Étant en permission sur le territoire d'une légion voisine et apprenant que deux gendarmes de cette légion se trouvaient en danger au cours d'une rixe très grave survenue à Moussay (Aude) entre partis politiques, a fait preuve de courage et d'un très bon esprit militaire, en se rangeant immédiatement et de sa propre initiative aux côtés de ces deux gendarmes et en lui apportant une aide décisive. A été bousculé et malmené ainsi que ses camarades.

1926

Le 12 avril 1926

Le maréchal des logis chef Resseguier et le gendarme Pagés des brigades de Villefranche (Aveyron) sont félicités à l'ordre de la légion, pour les motifs ci-après :

1° Maréchal des logis chef Resseguier.

Le 21 mars 1926, à Villefranche (Aveyron), a fait preuve de sang-froid, de courage et de décision, en arrêtant dans un escalier obscur, un fou meurtrier, armé d'un revolver chargé qu'il tenait en main.

2° Pagés, gendarme. A fait preuve de courage et d'énergie, en secondant parfaitement son chef lors de l'arrestation, d'un fou meurtrier armé d'un revolver qu'il tenait en main.

Le 26 juillet 1926

Le général commandant supérieur des troupes du levant, cité à l'ordre de la division (avec croix de guerre), le maréchal des logis chef Bouvand, de la brigade de Gignone (Hérault) détaché à la gendarmerie Libanaise, pour :

Le 18 mai 1926

Au cours d'une attaque menée de nuit par plus de 8 rebelles, contre la caserne de Baalbeck, occupée par des gendarmes libanais, a été l'âme de la défense. A, par son ascendant remarquable sur ses subordonnés, dont plusieurs du même rite que ses assaillants, inspiré à chacun sang-froid et courage, qui ont déterminé la fuite des rebelles.

Le 2 août 1926

Le général commandant supérieur des troupes du levant, cité à l'ordre de la brigade (avec croix de guerre), le maréchal des logis chef Terrisse des brigades de Ilorde (Lodève) détaché à la prévôté des troupes du levant, pour :

Le 7 mai 1926

Au cours de l'opération, effectuée dans le quartier Meidan, a commandé avec tout, sang-froid et courage un groupe de policiers locaux. Par sa belle attitude et malgré un feu parfois violent des rebelles, a conduit à bonne fin la mission qui lui était confiée.

1929

Le 14 janvier 1929

Le général commandant le 16e corps d'armée cité à l'ordre de la légion le gendarme Galinie (René, Émile) de la brigade de Labastide-Rouairoux (Tarn) :

" Le 19 décembre 1928 a fait preuve de courage et d'allant dans la poursuite d'un braconnier, réputé dangereux, qui l'a blessé grièvement d'un coup de fusil au bras gauche. A montré le plus grand sang-froid et un sentiment élevé du devoir en continuant son service après avoir été pansé. "

Le 27 septembre 1929

Le maréchal des logis chef Ferre (Alexandre) et les gendarmes Bourniquel (Pierre) et Fabre (François) de la brigade de Ginestas (Aude) sont félicités à l'ordre de la légion :

" Au cours d'une inondation à Ginestas, le 16 septembre 1929, se sont jetés à l'eau tout habillés et ont réussi à sauver un vieillard qui venait d'être emporté par un torrent et avait déjà perdu connaissance. "

Le 2 novembre 1929

Le gendarme Mazoyer (Arthur) de la brigade de Craissessac (Hérault) est félicité à l'ordre de la légion :

" A, le 20 septembre 1929 exposé sa vie et fait preuve d'un sang-froid et d'une vigueur physique remarquable, pour sauver d'une mort certaine un vieillard qui, après avoir roulé au flanc d'un escarpent, était resté accroché à un arbuste au-dessus d'un à-pic de 10 mètres de hauteur. "

1931

Le 8 février 1931, le gendarme à cheval Denjean, (François), de la brigade de St Martin-de-Londres, avisé qu'un malfaiteur venait de voler sur la route, sous la menace d'un revolver le porte feuille à un automobiliste, a été mis à sa poursuite et a été reçu par ce malfaiteur à coups de pistolet. A riposté, mais n'a pu l'arrêter malgré qu'il l'ait blessé de trois balles qu'après deux jours de recherches dans des circonstances dangereuses. Ce voleur étant toujours armé. A été cité à l'ordre de la légion. Le 11 mars 1930, le gendarme à cheval Ribenc (Henri), des brigades de Mazamet (Tarn), a été mortellement blessé par un criminel qui s'était barricadé dans sa maison après avoir blessé à coups de fusil le conducteur d'un autobus.

A reçu à cette occasion la médaille militaire. Le 23 avril 1931, le maréchal des logis chef Chastang, (Isidore), de la brigade de Laborie (Aveyron) a fait preuve de décision et de sang-froid en sauvant d'une mort certaine, une femme dont les vêtements étaient en feu. Bien que brûlé lui-même, a contribué au sauvetage d'un enfant alité qui se trouvait dans l'immeuble incendié.

Du 2 novembre 1931 au 20 mars 1932

Des grèves agricoles se produisent à Coursan (Aude), un détachement de 12 gendarmes à pied de la compagnie de l'Aude, sous la direction du capitaine Cabanie commandant la section de Narbonne, assure le maintien de l'ordre en collaboration avec deux pelotons à cheval de la garde républicaine mobile.

Au cours de cette grève, des incidents graves se produisent. Le 12 novembre 1931, en particulier, au cours d'une bagarre avec les grévistes, le maréchal des logis chef Vergnes commandant la brigade de Bram est blessé. Le gendarme Bertrand des brigades de Narbonne est légèrement contusionné.

1932

Le 7 février 1932

Le maréchal des logis chef Valette, Émile, de la brigade de l'Isle-sur-Tarn, a réussi après de patientes et laborieuses recherches à découvrir le refuge de deux dangereux malfaiteurs, auteurs de nombreux vols avec effraction. A été grièvement blessé par l'un d'eux par une balle de revolver qui lui a traversé la cuisse droite en procédant à la capture d'un de ces malfaiteurs.

A été cité à l'ordre de la légion et a obtenu une médaille d'honneur en argent de 2e classe.

Le 7 avril 1932

Le gendarme à cheval Galtier (Jules), des brigades de Sète, avisé qu'un fou furieux qui parcourait des rives de Sète venait de tuer quatre personnes, à coups de pistolet, a fait preuve de courage et de résolution, en pénétrant le premier et de vive force dans la demeure barricadée où s'était réfugié ce forcené.

A été cité à l'ordre de la légion.

Le 19 mai 1932

Le maréchal des logis chef à pied Larrieu, de la légion de gendarmerie d'Alsace-Lorraine est affecté à la 16e légion pour être détaché comme instructeur du corps de police des vallées d'Andorre.

Le 21 août 1932

Les gendarmes Monjou et Bénazet de la brigade de Lagrasse (Aude), avisés que deux personnes venaient d'être entraînées dans un gouffre, n'hésitent pas à plonger et réussissent après maints efforts à les ramener sur la berge, les sauvant ainsi d'une mort certaine.

Il reçoivent des récompenses au titre de la masse de gratifications et obtiennent une médaille d'honneur en bronze par décret du 22 février 1933.

Du 14 au 20 décembre 1932

Des inondations qui provoquent des accidents de chemin de fer se produisent dans la région de Perpignan.

Le personnel des brigades de Rivesaltes, St Paul de Fenouillet et Perpignan (Pyrénées-Orientales), sous la direction du capitaine Jouannet, commandant la section de Perpignan et de la brigade de Fitou (Aude), fait preuve de courage et de dévouement pour se porter au secours des blessés.

Le capitaine Jouannet, est cité à l'ordre de la légion ; l'adjudant Delelos et le gendarme Roca des brigades de Perpignan, le maréchal des logis chef Sidou, les gendarmes Sales, Portes et Pons des brigades de Rivesaltes ; le maréchal des logis chef Respaut, les gendarmes Gely et Coste de la brigade de St Paul de Fenouillet ; le maréchal des logis chef Coupaye et le gendarme Brun, de la brigade de Fitou, reçoivent des récompenses au titre de la masse de gratification.

Le 15 décembre 1932

Au cours de ces inondations, le maréchal des logis chef Catala et le gendarme Canal, de la brigade d'Elne font preuve de courage dans la recherche à des personnes disparues. Ils reçoivent des récompenses au titre de la masse de gratifications et obtiennent une médaille d'honneur en bronze par décret du 9 juillet 1933.

Du 22 avril au 19 juin 1933,

Des grèves agricoles se produisent à Capestang (Hérault) ; un détachement de 7 gendarmes à cheval et 30 gendarmes à

Le maréchal des logis chef Hebrard et le gendarme Lapomme, de la brigade de Cransac (Aveyron), appelés en pleine nuit pour maîtriser un fou furieux, menaçant et armé, n'hésitent pas à se jeter sur lui. Au cours de la lutte très violente, le maréchal des logis chef Hebrard est blessé au cou par un coup [sic] du feu tiré par le dément.

Le maréchal des logis chef Hebrard et le gendarme Lapomme reçoivent des récompenses au titre de la masse de gratifications.

Le 10 juillet 1933

Le maréchal des logis chef Hebrard obtient une médaille d'honneur en bronze par décret du 21 janvier 1934.

Du 19 août au 9 octobre 1933

Un détachement de gendarmes de la compagnie des Pyrénées-Orientales à l'effectif de l'adjudant, 6 maréchaux des logis chefs d'escadron Baulard, commandant la compagnie des Pyrénées-Orientales secondé par le capitaine Sansa, commandant la section de Ceret, est envoyé dans la république d'Andorre pour y assurer le maintien de l'ordre à l'occasion d'élections et de grèves.

Malgré les difficultés [sic] rencontrées, ce détachement remplit sa mission en donnant à la population d'Andorre, l'impression la plus complète de discipline et de tact.

Tout le personnel est l'objet d'un témoignage de satisfaction du général commandant la 16e région, en date du 27 novembre 1933.

Le maréchal des logis chef Larrieu, détaché depuis le mois de mai 1932, comme instructeur de la police d'Andorre, qui a, par sa connaissance des habitants et des lieux, beaucoup aidé le commandant de détachement dans l'accomplissement de sa mission est l'objet d'un témoignage de satisfaction à l'ordre de la légion.

Le 28 septembre 1933

Les gendarmes à cheval Aspart et Coronnat, de la brigade de Thuir, étant à la recherche d'un individu suspect, font preuve de courage en le maîtrisant après avoir essuyé un coup de feu de la part de cet individu.

Ils reçoivent des récompenses au titre de la masse de gratifications.

Du 22 au 24 octobre 1933

Le maréchal des logis chef Roques, les gendarmes Galibert, Scheidbach, Aldebert et Hermentier, de la brigade de Chanac (Lozère), font preuve de courage et de dévouement, en sauvant 3 personnes en danger et en organisant l'évacuation d'un village envahi par une crue torrentielle du Lot.

Ils reçoivent des récompenses au titre de la masse de gratifications.

Le maréchal des logis chef Roques obtient une médaille d'honneur en bronze par décret du 14 février 1934 et est cité à l'ordre de la 16e région, les 4 gendarmes sont cités à l'ordre de la légion.

1934

Le 18 juin 1934

Le gendarme à pied Xicoy (André, Fernand) de la brigade de St Mathieu de Trévières (Hérault) au cours d'une manifestation particulièrement violente à Toulouse, alors qu'il appartenait à la 2e légion de garde républicaine mobile, s'est porté résolument au secours d'un maréchal des logis chef blessé, jeté à terre et entouré de manifestants. A été cité à l'ordre de la légion.

Le 18 juin 1934

Le maréchal des logis chef Lamouroux (Paul) de la brigade de St Mathieu de Trévières (Hérault), les gendarmes Moune (Henri) des brigades de Béziers, Pous (Gabriel) de la brigade de Claret (Hérault) et Joachin (Philippe) de la brigade de Latour de Carol (P. Oles) au cours de manifestations particulièrement violentes à Toulouse, ont fait preuve de courage, de sang-froid et de mépris du danger en opérant l'arrestation au milieu d'une foule hostile d'un individu qui venait de jeter un engin incendiaire sur le gendarme Joachin. Le maréchal des logis chef Lamouroux et le gendarme Moune ont été contusionnés à la main droite et le gendarme Joachin a été grièvement brûlé aux mains et à la fesse droite et a dû être hospitalisé. Le maréchal des logis chef Lamouroux est cité à l'ordre de la division et les gendarmes Moune, Pous et Joachin, sont cités à l'ordre de la légion. Ils reçoivent en outre une récompense sur la masse de gratifications.

Le 11 août 1934

Le gendarme Ferrie (Alphonse) des brigades de Decazeville et le gendarme Mouly (Albert) de la brigade d'Aubin (Aveyron) avisés téléphoniquement par une brigade voisine, pour coopérer aux recherches d'un repris de justice dangereux qui venait de tuer une femme à coups de revolver, se sont mis hardiment [sic] à la recherche de ce malfaiteur et l'ayant rencontré à la tombée de la nuit dans la cour d'une ferme, l'ont ceinturé et mis hors d'état de nuire, sans lui donner le temps de se ressaisir et d'employer son arme. Ces deux militaires reçurent une récompense sur la masse de gratifications.

Le 30 septembre 1934

Les gendarmes Monjou (Marcel) Benazet (Armand) et Rivière (Emile) de la brigade de Lagrasse (Aude), avisés que

deux personnes se noyaient dans un gouffre se sont rendus spontanément sur les lieux. Le gendarme Monjou n'a pas hésité à plonger et a réussi avec l'aide de ses deux camarades à ramener sur la berge le corps de l'une d'elles. Le gendarme Monjou est cité à l'ordre de la légion et reçoit une gratification : les gendarmes Benazet et Rivière reçoivent une récompense sur la masse de gratifications.

Le 17 novembre 1934

Le gendarme Barjau (Sylvain) de la brigade de St Laurent de la Salanque (P. Oles) a fait preuve de courage au cours de l'arrestation difficile d'un individu placé sous extrait de jugent qui l'a très grièvement blessé d'un coup de pistolet. A reçu du ministre de la guerre une gratification de 1.500 francs et a fait l'objet d'une proposition pour un médaille d'honneur.

Le 24 juin 1934

Le maréchal des logis chef Rieu-Boussut, commandant la brigade de Clermont (Hérault), ayant appris qu'un ouvrier venait d'être pris sous un éboulent dans un puits à Ceyras, s'est mis courageusement à porter secours à la victime, alors que tout le monde hésitait devant le danger. Pendant 6 heures sous la menace d'un éboulent a continué son œuvre de sauvetage et a réussi à retirer vivant l'ouvrier englouti. A donné le plus bel exemple du mépris du danger. A été cité à l'ordre de la légion et a reçu une récompense sur la masse de gratifications.

1935

Le 27 juillet 1935

L'adjudant Touzet et les gendarmes Pitie et Calas de la brigade de Lunel (Hérault), avisés dans la soirée qu'un fou furieux causait du scandale dans un café isolé et qu'il avait frappé ou blessé plusieurs personnes, se sont portés rapidement sur les lieux, ont poursuivi le forcené dans la campagne malgré l'obscurité de la nuit, et n'ont pas hésité à se jeter sur lui et à le maîtriser après une lutte violente au cours de laquelle, ils ont été contusionnés. Ils ont reçu une récompense sur la masse de gratifications.

Le 14 juillet 1935

Le maréchal des logis chef Bonal et le gendarme Fages, de la brigade de Pont de Salars (Aveyron) avisés qu'un incendie très violent provoqué par un camion chargé de 11.000 litres d'essence qui, enfonçant la façade d'une maison, avait pris feu et tué deux personnes, ont fait preuve d'un dévouement d'un mépris du danger et d'un courage admirés de tous ; au milieu des explosions et des jets de flammes, ont pénétré à l'aide d'une échelle au 1er étage pour sauver les disparus. Le maréchal des logis chef Bonal a été sérieusement blessé au poignet et le gendarme Fages a eu sa vareuse brûlée par l'essence enflammée provenant des explosions de fûts.

Ils ont été cités à l'ordre de la légion et ont reçu une récompense sur la masse de gratifications.

1936

Le 5 mars 1936

Le maréchal des logis chef Dorières et le gendarme Rivière, de la brigade de Lagrasse (Aude), avisés qu'une femme et une fillette étaient tombées dans une rivière en crue, se sont jetés résolument à l'eau, pour sauver les corps des deux noyées entraînés par un violent courant et les ayant ramenés sur la berge, leur ont prodigué leurs soins pendant deux heures.

Ont été cités à l'ordre de la légion.

Le 25 mars 1936

Le lieutenant Done, commandant la section de Castelnaudary (Aude), a été blessé au cours de l'arrestation d'un fou. A donné en cette circonstance à ses subordonnés, l'exemple du courage et du mépris du danger.

Il a été cité à l'ordre de la légion.

1937

Le 12 février 1937

Le gendarme Caillet (Edmond), détaché à la prévôté du levant, apercevant un sous-officier français pris à partie par une trentaine d'individus armés et bien qu'étant lui-même sans armes, n'a pas hésité à se porter à son secours.

A été brutalement frappé au cours de son intervention à coups de pierres et de bâtons et a reçu notamment deux blessures graves à la tête et à l'œil.

A été cité à l'ordre de l'armée avec croix de guerre.

Le 1er avril 1937

Le gendarme Lanos, François, de la brigade de Mèze, étant seul à la caserne et prévenu téléphoniquement que deux malfaiteurs pouvaient se trouver dans un autobus arrivant à la résidence, s'est instantanément rendu vers le véhicule signalé, sans l'aide de personne, a fait preuve d'un sang-froid et d'un courage méritoire en arrêtant les deux individus, dont l'un était armé, qui venaient de commettre une agression à main armée, après avoir volé dans les journées précédentes des automobiles.

A été cité à l'ordre de la légion.

Les 27 et 28 août 1937

Deux détachements de 30 gradés et gendarmes chacun des sections de Montpellier, sous les ordres de l'adjudant Boyer,

Sète, Lodève et Béziers sous les ordres de l'adjudant Boudou ont fait preuve de dévouement, d'entrain, d'endurance et d'énergie en coopérant au rétablissement de l'ordre à la Maison d'Éducation Surveillée d'Aniane où une centaine de pupilles venaient de se mutiner et en participant pendant 48 heures des recherches pénibles et difficiles qui ont permis de capturer 24 évadés sur 25.
Ont été cités à l'ordre de la région.

1938

Les 23 et 24 mars

Le capitaine Sansa, commandant la section de Céret (P.C.) à l'occasion d'un accident d'aviation survenu en pleine montagne, a pris des mesures judicieuses pour organiser les secours en utilisant tous les moyens à sa disposition. S'est rendu sur les lieux en pleine nuit afin de pouvoir diriger plus efficacement les efforts de son personnel. A largement payé de sa personne et donné un bel exemple de dévouement, d'endurance et de courage.

A été cité à l'ordre de la 16e légion.

Les 24, 25 et 26 mars

L'adjudant Bonnemaison, de la brigade d'Amélie-les-Bains, commandant un détachement de gendarmes, de gardes et de volontaires civils chargés de rechercher un avion accidenté en pleine montagne à 2.000 mètres d'altitude et de ramener le corps des huit victimes, a rempli sa mission malgré les difficultés du terrain et les bourrasques de neige qui rendaient cette mission particulièrement pénible et périlleuse. A fait preuve d'un sentiment élevé du devoir.

A été cité à l'ordre de la 16e légion.

Les 24, 25 et 26 mars

Le maréchal des logis chef Brunel, les gendarmes Caillarde, Marange, Marty, Auzoulat de la brigade d'Arles-sur-Tech, et le gendarme Azalague de la brigade d'Amélie-les-bains, faisant partie à deux reprises différentes d'une caravane chargée de rechercher et de transporter le corps des victimes d'un avion accidenté en haute montagne à 2.300 mètres d'altitude, a fait preuve d'endurance, d'énergie et de dévouement dans l'exécution d'une mission pénible et dangereuse, en raison de difficultés du terrain et des bourrasques de neige.

Ont été cités à l'ordre de la légion.

1939

Les 3 et 4 juillet 1939, voyage du président de la république à Béziers et Montpellier - Service d'ordre qui a mis en jeu l'effectif de 166 pelotons suppléants et de G.R.M.

Le 27 juillet 1939

Le capitaine Crayol commandant la section de Gaili au cours d'une grande panique qui s'est emparée de quatre mille personnes environ et provoquée par le geste inconsidéré d'un dompteur de ménagerie foraine qui fonça en automobile dans la foule en tirant de nombreux coups de pistolet chargé à blanc, a fait preuve étant en tenue civile d'un cran admirable en désarmant le forain après avoir arrêté l'automobile. Par son courage et son sang-froid a ramené le calme en parlant au micro à une foule surexcitée et a pris toutes les dispositions utiles pour éviter le lynchage du dompteur, l'incendie du matériel menacé par la foule et des rixes probables entre les forains et la population ; a été légèrement blessé à la main au cours de son intervention courageuse.

De juillet 1936 à février 1939

Pendant la guerre civile d'Espagne, la gendarmerie et la G.R.M. ont assuré la surveillance de la frontière franco-espagnole sur une longueur de 200 kms pendant trente mois, trois cents pelotons se sont succédés dans les soixante postes.

La 16e légion de gendarmerie fournit les prévôtés désignés ci-après :

1° - prévôté de quartier général du 16e C.A.

2° - prévôté de la 31e D.I.

3° - prévôté de la 32e D.I.

4° - prévôté de la 66e D.I.

5° - prévôté de la 5e D.I.

6° - prévôté de la 86e D.I.N.A.

7° - prévôté de la gare régulatrice n°7 au titre de la 14e légion de gendarmerie.

Le 23 août 1939, la légion reçoit les militaires de complément ci-après :

1 colonel,

1 chef d'escadron,

4 capitaines,

3 lieutenants, 1 sous-lieutenant,

4 adjudants,

27 maréchaux des logis chefs,

95 gendarmes.

Le 27 août 1939, se rassemblent à Montpellier

1° - prévôté de quartier général du 16e commandement des armées, chef d'escadron Cayre, commandant la compagnie du Tarn, lieutenant Capion, commandant la section d'Espalion.
2° - prévôté de la 31e D.I. - capitaine Clément commandant la section de Villefranche.
3° - prévôté de la gare régulatrice n°7 - lieutenant Moutou, commandant la section de Florac.
Mise en route de la prévôté de la gare régulatrice sur romans.
Le 31 août : mise en route de la prévôté de la 31e D.I.
Le 1er septembre : mise en route de la prévôté du 16e C.A.
Le 2 septembre : la mobilisation générale est décrétée.
Le colonel Bon, commandant la 16e légion de gendarmerie affecté à la prévôté de la 1ère armée se met en route. Le colonel de réserve Garnier prend le commandement de la légion.
Le 3 septembre : la prévôté de la 5e D.I.C. est rassemblée à Montpellier. Capitaine Battesti commandant la section de Limoux.
Le 7 septembre : la prévôté de la 32e D.I. est rassemblée à Montpellier. Le lieutenant Seize commandant la section de Castelnaudary.
La prévôté de la 66e D.I. est rassemblée à Montpellier. Capitaine Dubarry commandant la section de Castres.
Mise en route sur Marseille de 1 chef et 4 gendarmes affectés à la prévôté du levant.
Le 8 septembre : mise en route de la prévôté de la 5e D.I.C.
Le capitaine Crayol commandant la section de Gaillac et 1 gendarme affectés à la prévôté de l'armée Britannique sont mis en route sur Cherbourg (D.M. n° 1949 - ST/IO-G du 3-9-1939).
Le 12 septembre : mise en route de la prévôté de la 66e D.I.
Le 13 septembre : mise en route de la prévôté de la 32e D.I.
Le 15 septembre : la prévôté de la 86e D.I.N.A. est rassemblée à Montpellier. Lieutenant Loriou commandant la section de Lodève.
Le 24 septembre : la prévôté de la 86e D.I.N.A. renforcée de 1 adjudant et 9 gendarmes devient prévôté de Q.G. de C.A. (note de service n° 261-Mob-TP du 21 septembre 1939).

1940

Le 12 février

La prévôté de la 3e D.L.M. se rassemble à Montpellier. Capitaine Ficcini de la section d'Angoule (12e légion de G.D.).

Le 14 février

Un adjudant-chef, 2 chefs et 1 gendarme sont dirigés sur la section de dépôt n° 2 à Laon (D.M. n° 101-ST/Gend. Du 5-2-40).

Le 15 février

Mise en route de la prévôté de la 3e D.L.M.

Le 24 mars

Le lieutenant Amadiou, commandant la section de Lavaur rejoint la prévôté de la 17e D.I.

Le 9 avril : la prévôté de la 4e division cuirassée est rassemblée à Montpellier commandée par le capitaine Donne de la 4e légion de gendarmerie.

Le 10 avril : mise en route de la prévôté de la 4e D.C.R.

Le 9 mai

Le colonel Bon relevé des armées reprend le commandement de la légion.

Le 19 mai

Rassemblement à Montpellier de la prévôté de la 1ère division Tchèque commandée par le capitaine Breuil de la 9e légion de gendarmerie.

Le 20 mai

La prévôté de la division Tchèque est dirigée sur Agde.

Le 7 juillet : le colonel Bon atteint par la limite d'âge quitte le commandement de la légion.

Le 8 juillet

Le lieutenant-colonel Le Guillou prend le commandement de la légion.

Le 15 septembre

Le lieutenant-colonel Le Guillou affecté à la 12e légion de gendarmerie à Limoges quitte le commandement de la légion.

Le 15 septembre

Le colonel Tricottet commandant la 16e légion de G.R.M. prend le commandement de la légion.

Le 20 avril 1940

Les gendarmes Frayssinet et Andrieux de la brigade de Lautrec, au cours d'un service de nuit ayant rencontré un dangereux repris de justice qui a pris la fuite aussitôt interpellé, se sont mis résolument à sa poursuite, l'ayant rejoint ils ont engagé avec lui une lutte violente au cours de laquelle le gendarme Frayssinet a été blessé d'un coup de couteau à la hanche et aux mains, et sont parvenus à le maîtriser.

Ont été cités à l'ordre de la légion.

Le 25 avril 1940

Le gendarme Ribes (Xavier) de la brigade D'ille-sur-Tech de service à la résidence a fait preuve de courage, d'esprit, de décision et de dévouement en intervenant seul, devant environ deux cents sénégalais dont une trentaine se mutinaient et frappaient un de leurs sous-officiers européens.

A permis grâce à la surprise causée par son action énergique à ce gradé de se dégager et de se soustraire ainsi à un réel danger.

A été cité à l'ordre de la région.

Le 4 août 1940

Le capitaine Dubarry, commandant la section de Castres et l'adjudant Roux de la brigade de Castres ont, par leur intervention rapide et grâce à leur cran, à leur courage, à leur sang-froid et en attendant l'arrivée de renforts de gendarmerie, pu maintenir une foule surexcitée qui assiégeait le commissariat de police et ont ainsi évité une aggravation sérieuse de la manifestation.

Ont été cités à l'ordre de la légion.

Gendarme Cannac tué à l'ennemi.

1941

Au cours des graves inondations qui, en octobre 1940 ont dévasté le département des Pyrénées-Orientales :

Le chef d'escadron Baggio, commandant la compagnie des Pyr-Oles ;

Le lieutenant Darzac commandant la section de Prades ;

Le maréchal des logis chef Sidou, les gendarmes Bobo et Alby de la brigade de Rivesaltes ;

Les gendarmes Baccelli, Aroles et Bernadou de la brigade de Vernet-les-Bains ;

L'adjudant Bonnemaïson, les gendarmes Roca et Guilhem de la brigade d'Amélie-les-Bains ;

Le maréchal des logis chef Lamole et le gendarme Roigt de la brigade d'ille-sur-Tech.

Ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement dignes d'éloges en sauvant au péril de leur vie, de nombreuses personnes en danger d'être emportées par les flots.

Ont été cités à l'ordre de la 16e D.M.

Le 11 décembre 1940

Le maréchal des logis chef Mahusies de la brigade de Monestie (Tarn), au cours d'une inondation a fait preuve de courage et de dévouement en assurant le sauvetage de trois personnes.

A été cité à l'ordre de la légion.

1941, le maréchal des logis chef Gensane de la brigade de Vernet-les-Bains.

A fait preuve d'un mépris du danger complet pour sauver des vies humaines. A pris des mesures d'évacuation tellement heureuses qu'aucune victime n'a été enregistrée dans le village cependant particulièrement éprouvé.

Dans la nuit du 2 au 3 janvier 1941, les gendarmes François, Conrie, Mas et Cristol de la brigade du Caylar ont, durant plus de six heures, sous une violente tempête de neige, fait preuve d'abnégation, de dévouement et d'endurance en se portant au secours de nombreux voyageurs, dont certains déjà engourdis par le froid étaient voués à une mort certaine.

Ont été cités à l'ordre de la 16e division militaire.

Le 12 mai 1941

Le gendarme Junquet, (Paul) de la brigade de Castres a fait preuve d'énergie et de courage à l'occasion de l'arrestation d'un dangereux repris de justice, avec lequel il a dû engager une lutte violente a été légèrement blessé.